

ROUMOULES

Alpes-de-Haute-Provence



Dessin réalisé par les enfants de l'école de Roumoules



Commune adhérente

Parc naturel régional du Verdon





Ce que j'en pense...



Mesdames et Messieurs, mes chers concitoyens,

Depuis la parution du dernier bulletin, en décembre dernier, nous pouvons affirmer que l'année 2022 n'a pas dérogé à la règle, initiée en 2020, avec l'arrivée de la pandémie liée au COVID19, de retrouver un semblant de normalité. Pourtant, nous espérons le retour d'une certaine sérénité. Malheureusement il n'en fut rien. Outre ce fichu virus, qui circule toujours mais dont on ne parle plus, d'autres facteurs sont venus compliquer un contexte général déjà très morose voire angoissant. Sans parler du dérèglement climatique qui s'affirme de plus en plus avec pour conséquences directes dans notre région, un manque de pluie inquiétant depuis plusieurs mois, laissant redouter une sécheresse accrue qui risque d'être catastrophique pour notre agriculture mais aussi pour nous, habitants et consommateurs d'eau, menacés de restrictions voire de pénurie.

Le plus inquiétant, toutefois, est à notre porte. Qui aurait cru il y a encore quelques mois, que la guerre touche à nouveau le continent européen après 80 ans de paix, une paix armée et fragilisée certes, mais en paix tout de même. L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février dernier est venue balayer ce sentiment, nous plongeant dans l'horreur à la vue de ces images de civils tués, blessés, de destructions et de l'exode de millions de personnes fuyant les combats. Un drame insoutenable dont on ne connaît pas l'issue, ni l'étendue des conséquences humaines, sociales et économiques. Car ce conflit, comme chacun le sait, a des répercussions graves sur notre quotidien, amplifiant l'augmentation du coût de l'énergie enregistré dès l'automne dernier. L'inflation s'est installée, le prix du carburant atteint des records, nous risquons la pénurie de certains produits alimentaires et des millions de nos compatriotes, des classes populaires et moyennes souffrent et doutent de l'avenir.

Le pouvoir d'achat a d'ailleurs été le thème majeur de la campagne pour les présidentielles, qui a vu la réélection du président Macron le 24 avril dernier. Une campagne électorale menée à minima, occultée par la guerre en Ukraine mais qui nous a privé d'un débat de fond sur les grands enjeux auxquels notre Pays devra faire face : la transition énergétique, le climat, la place de la France dans le Monde, le type de société que nous souhaitons...

Quoiqu'il en soit, le Président Macron et la majorité qui sortira des urnes le 19 juin prochain devront entendre ce malaise profond et tenter de trouver des réponses efficaces et durables. Sinon, l'automne risque d'être très chaud... Nous sentons très bien que le « quoiqu'il en coûte » des années 2020-2021 est terminé et que la rigueur relayée par une augmentation des taux d'intérêt pointe son nez.

Pour les collectivités territoriales, communes en tête, déjà touchées par la baisse des dotations et la raréfaction des recettes fiscales et financières, ce sont au moins 10 milliards d'euros qui leur seront retirés compliquant la gestion de celles-ci. L'avenir n'est pas réjouissant mais nous devons assumer et avons confiance en notre peuple. Malgré les difficultés quotidiennes, celui-ci reste généreux. Regardez l'élan de solidarité en faveur de l'Ukraine. Je tiens à remercier particulièrement les habitants du village qui se sont mobilisés en apportant des dons ou qui ont accueilli des familles ukrainiennes dans notre commune.

A l'approche de l'été, je ne cesse de repréciser certaines règles de civilité qui permettent de garantir la tranquillité publique. Parmi les points les plus délicats et récurrents, je citerai le stationnement gênant dans les rues, le dépôt d'encombrants devant les containers d'ordures ménagères, les mégots de cigarettes dans les rues, la divagation des chats et chiens et leurs déjections, les tapages nocturnes et aussi les excès de vitesse dans le village. Je signale que la vitesse est limitée à 30km/h dans l'agglomération et à 50km/h à la périphérie. Avis aux contrevenants.

Bon été à tous, tout de même.

Le Maire,

Gilles MEGIS

Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettres de Roumoules, mais vous pouvez aussi le trouver au secrétariat de la Mairie, à l'agence postale et sur le site internet de la commune.



SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

(page 1)

- Séances du Conseil Municipal
- Etat civil

TRAVAUX

(page 8)

L'ACTIVITE COMMUNALE

(page 9)

- Médiathèque
- Bienvenue à ...
- Cérémonie du 8 mai
- Les terres de JIM
- La classe de neige
- Rencontre du personnel communal et des élus
- Education
- Commission sociale

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

(page 15)

- Taxe de séjour
- DLVA
- Aide Juridique
- Loi Matras
- Nouvelles du PARC

ANIMATIONS

(page 21)

- Annuaire des associations
- La vie associative

PATRIMOINE

(page 28)

- Quelques lignes d'histoire
- Généalogie

A VOS FOURNEAUX

(page 32)

Nature

(page 33)

- Les aromates

INFOS PRATIQUES

(page 34)

LA VIE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1^{er} Adjoint, Robert AMBROSI - 2^e Adjoint, Alain COCUAUD - 3^e Adjoint, Jean BLANC

Conseillers :

Delphine CHAILLAN
Fabien CIGLIANO
Marie-Christine DEAUZE
Jean-Philippe LO SCHIAVO
Laurent MANUEL

Dany NESTERCZUK
Catherine PEY
Ingrid PIERRE JEAN
Alain Patrick ROY

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 16 décembre 2021

Adoption du compte rendu de la séance du 25 octobre 2021, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente Giran/Lambert parcelle F462.

N° 2021 - 053 Travaux de voirie 2022 chemin des Antennes partie 2 : Accord pour ces travaux. Demander la subvention DETR 2022 sur ces travaux d'un montant de 95 576 HT. Faire délibération. Projet n°1. A l'unanimité.

N° 2021 - 054 – Panneaux et signalétique extérieurs et centre village : Accord pour demander la DETR 2022 pour ce projet de 31 151.00 euros. Faire délibération. Projet n°2. A l'unanimité.

N° 2021 - 055 – Délibération pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHVS) : Accord à l'unanimité. Faire délibération avec avis favorable du CT du 09 12 2021. Les dispositions de cette délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2022. Annule et remplace celle n°3 du 26 11 2001.

N° 2021 - 056 – Organisation du temps de travail : Accord à l'unanimité. Faire délibération avec avis favorable du CT du 09 12 2021. Les dispositions de cette délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2022. Annule et remplace celle n°11 du 28 mars 2002.

N° 2021 - 057 – Cantine scolaire : La loi Egalim entre en vigueur en janvier 2022. Elle poursuit trois objectifs : l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire (payer le juste prix aux producteurs), renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits et favoriser une alimentation saine et durable et accessible à tous. Notre prestataire Terres de Cuisine nous propose des repas en privilégiant les produits bio et labélisés. Accord pour cette offre. De ce fait, le prix des repas de la cantine scolaire passera à 4,10 euros à compter du 1^{er} janvier 2022. Accord l'unanimité. Faire délibération.

Règlement cantine : Reporté.

Défibriateur salle polyvalente : Ce défibriateur qui date de 2010 n'est plus garanti et en fin de vie technique. Accord pour le devis d'un défibriateur d'un montant de 1 090.00 euros HT. A l'unanimité.

Certificat signature électronique : Accord pour renouveler ce certificat pour une durée de trois ans. A l'unanimité.

N° 2021 – 058 – Contrat de maintenance des panneaux lumineux : Accord pour le contrat de maintenance préventive et curative proposé par ID System (information dynamique système) de 1 260.00 euros HT annuité de maintenance et 300 euros HT d'hébergement. A l'unanimité. Faire délibération.

Transition énergétique de développement des énergies renouvelables par la DLVA : Reporté
Fleurissement du village : accord pour le devis proposé par le Gaec horticole du Verdon.

N° 2121- 059- Motion de la fédération Nationale des Communes Forestières : contre les augmentations de la contribution des communes forestières pour financer ONP, les impacts considérables sur les budgets communaux et le risque de dégradations du service public forestier. Accord à l'unanimité. Faire délibération.

Information aux conseillers : transfert du contrat Orange SA (locataire emplacement relais de communications) à SA Totem France ; Courrier de la DLVA pour présenter l'association Pour la Vie qui propose aux mairies une solution de recyclage caritatif des téléphones portables et tablettes ; Conseil d'état affaire commune de Roumoules/Madame Emmanuelle Ravel décision rendue le 30 novembre 2021 : le pourvoi de Madame Ravel n'est pas admis.

Séance du 20 janvier 2022

Adoption du compte rendu de la séance du 16 décembre 2021, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente GUILLAUMOND Eric/DUVNJAK Grégory (parcelle ZC 59)

N° 2022 - 001 - Résiliation Bail Gîte 4 Rue des Oliviers : Faire délibération pour résilier le bail de Monsieur Cyril BLANC au 31 janvier 2022. À l'unanimité.



Séance du 17 février 2022

N° 2022 - 002 – Travaux de voirie 2022 : Chemin des Antennes partie 2 : Accord pour demander la subvention des Amendes de Polices 2022 sur ces travaux d'un montant de 95 576 HT. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2022 - 003 – Convention fondation 30 millions d'amis : Accord pour cette convention de stérilisation et identification des chats errants avec participation communale aux frais vétérinaires à hauteur de 50 % sur la base de 10 chats stérilisés sur la commune pour 2022. Une subvention annuelle de 350 euros sera versée à l'association 30 millions d'amis. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2022 - 004 – Dématérialisation de l'urbanisme : Faire délibération pour signer l'avenant n°1 à la convention entre la commune et la DLVA concernant l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme. A l'unanimité.

N° 2022 - 005 – Transition énergétique de développement des énergies renouvelables par la DLVA : les projets d'installations de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communal sont : Préau école ombrières pour une superficie de 250 m² et salle polyvalente sur la toiture pour une superficie de 240 m². Faire délibération pour valider ces sites et approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afin de donner mandat à la DLVA pour sélectionner l'opérateur photovoltaïque et approuver la promesse de convention d'occupation temporaire entre la commune et l'opérateur désigné en annexe de l'appel à projet. Accord à l'unanimité.

Programme ONF 2022 : L'ONF propose dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale 2 opérations : la fourniture et la mise en place de 2 panneaux réglementaire (type B0) en périphérie du terrain de moto cross et l'entretien du périmètre peinture parcelle ZK 3 pour un montant de 1 890 euros HT. Accord à l'unanimité.

Projet colonnes enterrées : la commune présente le projet d'enterrer des colonnes. Prendre contact avec la DLVA pour étudier les sites potentiels : Place de la Blachette, Place devant l'école et le parking de la Riaille.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2020 : Avis favorable pour ce rapport. A l'unanimité.

Compte rendu du conseil d'exploitation et de la commission de l'eau de la DLVA du 8 décembre 2021.

Information sur les points d'avancement d'Hygreen.

Information de l'audit demandé par le département sur la qualité du réseau déployé par Xp Fibre dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Monsieur Alain COCUAUD étant concerné par ce sujet son pouvoir ne sera pas comptabilisé dans les votes

Lettre SCI PECOPLAN : accord de principe pour rétrocéder une bande de terrain d'environ 500 - 550 m² pour 1 100 euros. 9 Pour dont 1 pouvoir 1 Contre.

Information aux conseillers : Règlement intérieur des déchetteries

Adoption du compte rendu de la séance du 20 janvier 2022, à l'unanimité

DPU non exercé : vente AGIUS François-Xavier/DA SILVA RIBEIRO Eva (parcelle ZS 271) ; Vente DUPUIS Jean-Pierre / MARTIN Christian (parcelle F 354) ; vente SARL CHUDZIK et Fils / CHUDZIK Serge (parcelle ZB 96) ; vente ODYE Laurent / PEPI Sébastien (parcelle ZS 274)

Modification du tableau du conseil municipal suite au décès de Monsieur Sébastien MOHEN

N° 2022 - 006 - ONF : assiette des coupes : Le peuplement de pins sylvestres est plutôt bien venant et ménage une ambiance forestière propice aux essences secondaires en cours d'installation (chênes, érables, sorbiers). Conserver le peuplement en place jusqu'à dépérissement permettra de favoriser une succession forestière que l'on espère plus adaptée au climat futur. Mettre le sol à nu maintenant aurait des conséquences catastrophiques immédiates sur la conservation de l'état forestier et sa capacité de résilience. Faire délibération pour approuver la suppression de la coupe rase de la parcelle 11 sur 5,07 ha prévue pour l'année 2022 pour la raison de non-acquisition du renouvellement. A l'unanimité.

N° 2022 - 007 – Location gîte 4 Rue des Oliviers : Après étude des demandes par la commission, Madame PETELOT Nathalie est retenue pour la location de ce gîte. Prendre la délibération nécessaire et établir ce bail à compter du 1^{er} mars 2022, pour un loyer fixé à 400 euros par mois payable d'avance et une caution d'un mois de loyer. Révision du loyer annuellement selon la variation du coût de l'indice de référence des loyers. Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location et toutes les pièces nécessaires. A l'unanimité.

N° 2022 - 008 – Délibération modificative Budget commune n°1 virement de crédit : compte 2184 114 + 1350 ; compte 2151 103 – 1350. A l'unanimité.

N° 2022 - 009 – FODAC 2022 : Accord pour demander la subvention du Fodac 2022 la plus élevée possible pour le projet d'achat de barnums. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2022 - 010 – Subventions 2022 : 200 € à AMSAIE, 200 € à l'APER , 700 € au Club Inter-Ages « le Colombier » , (Christine Déauze, Catherine Pey quittent la salle et ne participent pas au vote de la subvention ci-après) 5 500 € au Comité des Fêtes de Roumoules (Christine Déauze, Catherine Pey reviennent en séance), 200 € à Forme détente vitalité, , 500 € Au Moto Club de Roumoules, 1 000 € à la Coopérative Scolaire de l'École de Roumoules, 100 € à Body and Mind, 100 € à Savate Boxe Roumoules, 150 € à l'Echo du Colostre, 1 000 € aux Arts Eclectiks, (Christine Déauze, Jean Blanc et Gilles Mégis sortent et ne participent pas au vote de la subvention ci-après) 100 € au Club de randonnée les Godillots fleuris (Christine Déauze, Jean Blanc et Gilles Mégis reviennent en séance), 75 € au tennis club Riezois, 100 € à l'Entente Riezoise de Basket, , 300 € aux Poètes des Hautes Terres,



(Fabien Cigliano sort et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 50 € à l'Ecole de Judo de Riez (Fabien Cigliano revient en séance), 50 € à l'Ecole de ski de Riez, 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, 50 € au secours catholique plateau de Valensole, 50 € au Souvenir Français, 50 € à l'Union Nationale des Combattants, 50 € à la FNACA, 50 € à l'association française des scléroses en plaques, 50 € à AFM TELETHON, 50 € à l'A.P.A.J.H Château Arnoux, 50 € à l'ADAPEI, 50 € à Bouchon d'Amour, 50 € à la Ligue contre le Cancer, 50 € à PERCE-NEIGE, 50 € à l'Association « les Restaurants du cœur », 50 € au Secours Populaire, 50 € au COOMAID, 50 € à l'association France Rein, 50 € à la Louveterie des Alpes de Haïte Provence. Faire délibération à l'unanimité.

Information aux conseillers : Compte rendu du conseil d'exploitation et de la commission de l'eau du 9 février 2022 ; Réforme de la protection sociale complémentaire

Séance du 25 février 2022

Adoption du compte rendu de la séance du 17 février 2022, à l'unanimité.

N° 2022 - 011 – Location gîte 4 Rue des Oliviers : Suite au désistement de Madame Nathalie PETELOT (candidate retenue lors de la séance du 17 février 2022) et après étude des dossiers en commission, Monsieur Ludovic RICAUD a été retenu pour la location de ce gîte. Prendre la délibération nécessaire et établir ce bail à compter du 1^{er} mars 2022, pour un loyer fixé à 400 euros par mois payable d'avance et une caution d'un mois de loyer. Révision du loyer annuellement selon la variation du coût de l'indice de référence des loyers. Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location et toutes les pièces nécessaires. A l'unanimité. Annule et remplace celle n°2022 007 du 17 février 2022.

Information aux conseillers : Lettre de Madame Sabine Pasini nous informant du problème de vitesse non respectée sur une partie de la route de Puimoisson en partant du pont de la Ferraye jusqu'au lotissement Chauret : Nous avons demandé une estimation pour la réalisation de deux plateaux ralentisseurs. Elle est de 19 800.00 euros TTC. Cette dépense nous paraît trop élevée, étudier d'autres solutions. A l'unanimité.

Séance du 17 mars 2022

Adoption du compte rendu de la séance du 25 février 2022, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente DESIO Patricia/BONENFANT Marc (parcelle F 365) ;

N° 2022 - 012 - Fonds de Solidarité pour le logement LOGIAH : Participation pour 2022 de 0,61 € par habitant soit pour 748 habitants = 456.28 €. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2022 - 013 – Caserne des Pompiers : Le projet de construction d'un centre d'incendie et de secours sur la commune de Riez est porté par Riez (Commune siège) et concerne les communes d'Allemagne-en-Provence, Montagnac-Montpezat, Roumoules et Sainte-Croix-du-Verdon (Communes défendues en 1^{er} appel).

Ces communes doivent contribuer à la charge de la mise à disposition supportée par la commune siège. Une convention de partenariat pour le financement et la mise à disposition à titre gracieux du CIS RIEZ est nécessaire. Le montant de la participation de notre commune est de 94 354 euros soit 3 774 euros par an sur 25 ans à compter de 2023. En cas de surcoût de l'opération, les montants des contributions des communes défendues en 1^{ère} appel, comme la commune de Roumoules ne seront pas revus à la hausse, ils seront pris en charge par la commune de Riez (commune siège) et le Conseil Départemental. Accord pour cette convention. Faire délibération à l'unanimité.

Réfèrent laïcité : reporté

Monsieur Alain COCUAUD étant concerné par ce sujet sort de la salle et ne participe pas au vote.

N° 2022 - 014 – Demande d'achat d'une petite bande de terrain de la parcelle ZS 242 par la SCI PECOPLAN : Accord pour vendre une bande de terrain d'environ 550 m² de la parcelle ZS 242 pour 1100 euros TTC à la SCI PECOPLAN. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur. Faire délibération. 1 Contre et 11 Pour.

Monsieur Alain COCUAUD revient en séance.

Programme d'électrification 2023 : Faire un courrier au SDE 04 pour proposer les travaux suivants pour 2023 enfouissement réseaux électriques : 1) Quartier des Adrechs depuis la rue des Oliviers jusqu'à la Place de la Farigoule 2) quartier la Garenne. 3) Route de Puimoisson de la RD 952 au lotissement Chauret, 4) Fin de la Rue des Remparts, Impasse Cayoni. À l'unanimité.

Rapports d'activités DLVA 2019 et 2020 : sans observation. Avis favorable pour ces rapports. A l'unanimité

Plan de formation : Accord pour le plan de formation présenté. A l'unanimité.

Indemnités élections : Accord pour les verser à Sylvie RIGGI et Rosine di SERIO. A l'unanimité.

Tour de garde Élection du 10 avril 2022 : de 8 h à 10h30, de 10h30 à 13h, de 13h à 15h30 et de 15h30 à 18h ou 19h.

Apéritif du personnel : 22 avril 2022 à 18h30

Fenêtres : Fenêtres du Gîte 7 Place de l'Eglise et Baie vitrée du Gîte 6 Rue des Oliviers. Accord pour ces devis de l'entreprise Chudzik et fils d'un montant de 3 989.61 euros ht et de 2 110.89 euros ht. A l'unanimité.

Information aux conseillers : secteur énergétique français.

Séance du 31 mars 2022

Adoption du compte rendu de la séance du 17 mars 2022, à l'unanimité.

N° 2022 - 015 – Comptes de gestion 2021 : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire Délibération. *Monsieur le Maire quitte la séance*

N° 2022 - 016 – Monsieur Robert AMBROSI, 1er adjoint présente les comptes administratifs 2021 : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire la Délibération.



Monsieur le Maire revient en séance

Délibérations d'affectation des résultats :

N° 2022 - 017 – Pour la Commune :

Report de l'excédent de fonctionnement de 173 320.89 euros.

Report de l'excédent d'investissement de 50 253.07 euros

N° 2022- 018 – Pour le budget lotissement Artisanal : Report de l'excédent de fonctionnement de 21 152.58 euros.

Report de l'excédent d'investissement de 81 600.15 euros

N° 2022 - 019 – Pour le budget le lotissement Charet 2 :

Report de l'excédent de fonctionnement de 74 424.44 euros

Report de l'excédent d'investissement de 113 773.46 euros.

Accord à l'unanimité.

N° 2022 - 020 – Vote du taux des taxes des contributions directes pour 2022 :

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part communale et la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en 2021 en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par application coefficient correcteur au produit de TFPB.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est de **33.81 %**.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est de **42.12 %**.

Faire la délibération, à l'unanimité.

N° 2022 – 021 - Budgets primitifs 2022 pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Charet 2.

Ceux –ci sont adoptés à l'unanimité. Faire délibération.

N° 2022 – 022 – Lotissement Charet 2 : Accord pour vendre le lot n° 4 d'une superficie de 970 m² à Monsieur et Madame Alain BERNARD pour un montant de 63 050 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité. Annule et remplace celle du 28 août 2018 n° 2018-057.

N° 2022 – 023 – Matériel informatique mairie : Accord pour renouveler le contrat pour le changement de matériel avec installation, maintenance, antivirus avec la société JVS Mairistem. Faire délibération acceptant le devis proposé. A l'unanimité

Séance du 28 avril 2022

Adoption du compte rendu de la séance du 31 mars 2022, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente Consorts ROBION/SOULAN Olivier (parcelles F 35 et F521) ;

N° 2022 - 024 – Remboursement sinistre radar

pédagogique Rue de la Garenne : Suite au sinistre du 27/01/2022 par les autocars Sumian sur le radar pédagogique, situé Rue de la Garenne, les réparations payées par la commune sont remboursées par l'assurance des autocars Sumian. Accord pour le remboursement d'AXA France pour ce préjudice. Faire Délibération à l'unanimité.

N° 2022 - 025 – Barnums : Accord pour le devis s'élevant à 17 177.30 euros HT de la société COFRADIS pour la fourniture de 35 barnums. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2022 - 026 – Convention avec l'entreprise Urbelec chargée par le SDE 04 pour des travaux de renforcement poste Roumoules 400 v Le Village parcelles ZC 167 :

Accord pour cette convention de servitudes et pour autoriser Monsieur le Maire à la signer. À l'unanimité. Faire délibération.

N° 2022 - 027 – Convention avec le SDE 04 pour les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique, « Quartier

Campagne » Rue des Oliviers : Accord pour la convention de mandat pour ces travaux et pour autoriser Monsieur le Maire à la signer. La participation communale s'élève à 14 416.75 euros TTC à verser au SDE en quatre annuités. À l'unanimité. Faire délibération

Réfection Pignon façade mairie : Suite aux infiltrations d'eau sur la toiture de la mairie, il est urgent de faire les réparations. Accord pour le devis présenté par l'entreprise Monteiro de Sousa EIRL pour un montant de 6 363.38 euros HT. A l'unanimité.

N° 2022 - 028 – Achat terrain à Madame et Monsieur

Moussour : Accord pour l'achat de la parcelle ZC 105 de 84 a 58 ca qui se trouve à Carles Sud, Chemin de la Riaille au prix de 2 600 €. Prendre la délibération nécessaire autorisant Monsieur le Maire à faire le nécessaire. A l'unanimité

Cérémonie du 8 mai à 11h30 : commander la gerbe.

SOYEZ
**ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ**

PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre commune, s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**
- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.



Guide 2022 des Démarches ANTS.

Notre guide **2022 des procédures ANTS** a été élaboré afin de faire profiter à tous les internautes de nos meilleures astuces et conseils.

Pour demander une carte d'identité ou un passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Pour un permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Pour une carte grise aller sur : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent consulter **cette notice d'information** et aussi s'adresser à un garagiste habilité **dans leur département**.

ATTENTION ! Ne tombez pas dans le panneau des sites payants ! Certaines plateformes en ligne frauduleux se proposent de réaliser ces démarches... des sites malhonnêtes proposent de se charger de votre démarche administrative en échange de frais d'assistance en ligne. **Cependant demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit.**

Secrétariat de la Mairie

Fermeture

Lundi 1er août 2022

Horaires

du **lundi au vendredi**
de 9h à 12h

Tel & fax : 04.92.77.85.02

Agence postale communale

Horaires

du **lundi au vendredi**
de 9h00 à 12h00

Tel: 04.92.77.79.50

Urbanisme

PLU

Disponible sur le géoportail de l'urbanisme
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>
Dans la barre de recherche inscrire Roumoules

PPRN

Disponible sur le site de la préfecture
des Alpes-de-Haute-Provence
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Ensuite cliquer sur politiques publiques puis sur environnement risques naturels et technologiques puis prévention des risques puis PPRN et liste des communes commençant par R et cliquer sur Roumoules.

Autorisation d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Les sites qui peuvent vous aider dans vos démarches :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221> (assistance au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme),
- <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> (localisation du terrain du projet et définition de la règle d'urbanisme applicable à votre projet) cliquez ici pour plus d'infos sur cette plateforme
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319> (rappels généraux sur les autorisations d'urbanisme – complément à l'assistance vers laquelle pointe le premier





HOMMAGE A SEBASTIEN MOHEN

A notre grand regret, notre cher Sébastien, très apprécié et aimé de tous, s'en est allé le 8 février dernier. Pour raison professionnelle Sébastien arrive à Riez en 2010, il y prend ses fonctions de responsable courrier à la Poste.

Peu de temps après, en 2012, avec son épouse Karine, ils font bâtir et s'installent à Roumoules avec leurs trois filles : Elise, Cécile, et Emilie. Cette belle petite famille s'agrandira alors avec la venue au cœur de leur foyer, de 2 garçons Julien et Arthur.

Passionné par tout et grâce à son sens relationnel, il allait au fil du temps très vite s'investir associativement, civiquement et syndicalement. Il était un des piliers de l'association Cinéma de Pays et il intervenait régulièrement, que ce soit dans notre commune ou celles alentours, pour que vive le cinéma et la culture dans notre monde rural. Il a d'ailleurs été secrétaire de l'association du Cinéma de Pays.

Il était aussi membre du Comité des Fêtes de Roumoules et participait activement à toutes les manifestations organisées sur notre commune par le comité.

Amoureux de musique, l'été, il donnait, aussi, régulièrement des coups de mains à son ami et collègue de travail, notre DJ local Didier de Sono Latino.

Très attaché à la fonction publique, attentif aux conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, il défendait en tant que représentant syndical les droits des employés de la Poste SA.

Il était élu et membre du CHSCT du 04 à la Poste SA.

Engagé pour sa commune, il se présentera aux élections municipales de 2014 puis de 2020 et y sera élu conseiller municipal avec des scores plus qu'honorables.

Outre sa disponibilité et son dévouement, notre village gardera de lui sa gentillesse, son sourire, son accent du Nord (qu'il avait un peu perdu), et surtout le soleil qu'il avait dans le cœur ... et qui nous manque tant aujourd'hui.



Toutes nos pensées vont à Karine son épouse, Elise, Cécile, Emilie, Julien, Arthur ses enfants, sa famille, ses amis.

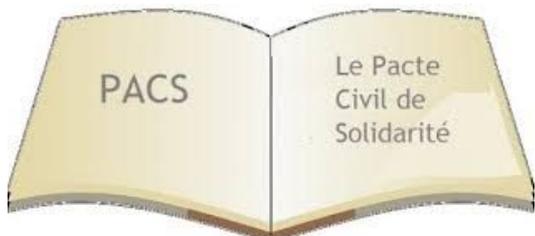


LA VIE MUNICIPALE

NAISSANCES



14 janvier 2022 Elias GRIDEL



15 avril 2022

Stéphane AUDIN

et

Sandy JOYEUX



Mariage



02 avril 2022

26 mars 2022

Christophe, Pascal
MAGRI

Rami
ABICHOU

Et

Et

Patricia, Cécile, Gisèle
SPERTINO

Olivia, Laure, Audrey
TANGHE



Ils nous ont quittés



Gilbert ZAMMIT

Joël, Aimé, Michel JOUBARD

María, Fernanda ANSELMO MONARCA

Sébastien, Jean-Jacques MOHEN

Maxime, Auguste JAUFFREY

Pierre Luc PAQUIEN

Marie, Germaine ARNAUD dite « Maryse », née REGE



Durant ce semestre, plusieurs travaux ont été effectués par les agents des services techniques :

aménagement de plates-bandes en pierres devant le presbytère, mise en place de grilles et d'un portail devant la médiathèque Léon Spariat pour éviter que des animaux à quatre pattes viennent se satisfaire à cet endroit, et d'autres petits travaux effectués au quotidien pour améliorer le cadre de vie de notre village.

Des travaux d'entretien sur le toit de l'église ainsi que sur celui de la Mairie effectués par l'entreprise de maçonnerie locale : Monteiro De Sousa Paulo. Un entretien qui s'avère nécessaire. De même le remplacement de menuiserie du gîte 7, Place de l'église sera réalisé cette année.

L'achat par la commune d'une trentaine de barnums pour assurer une préparation « sécurisée version météo » des manifestations organisées par nos associations pour la commune. En effet, jusqu'à présent nous utilisons des barnums mutualisés de la DLVA. La ville de Manosque a souhaité reprendre les siens pour ses propres manifestations, les barnums restants ont été distribués aux 24 autres communes. Notre village en a récupéré un seul. Nous pourrions toujours demander aux voisins de nous prêter ponctuellement les leurs, mais cela aurait engendré des tracasseries à la fois administratives et logistiques. Plutôt que louer des barnums, qui représentait tout de même une dépense annuelle de 4 000 euros environ, le Conseil Municipal a fait le choix d'acheter ceux-ci. Pour un coût d'environ 20 000 euros TTC, nous avons obtenu une subvention du département au titre du FODAC. Ils seront utilisés prochainement pour le Bœuf Champêtre puis pour d'autres manifestations.

Les travaux de réhabilitation de la route des Antennes : 1^{ère} tranche

Cette voie communale qui relie Roumoules vers Sainte-Croix ou Quinson est très utilisée et son état s'est fortement dégradé depuis plusieurs années avec l'apparition récurrente de nids de poules et de déstabilisation du bas-côté et d'éboulis sur la chaussée. D'autre part, sa situation à l'hubac n'arrange pas son état, surtout l'hiver. La commune a lancé un programme de travaux de réhabilitation de cette route qui s'échelonne sur plusieurs années étant donné le coût important de ces travaux. La montée sera donc traitée en deux tranches, c'est la partie la plus impactée donc la plus onéreuse.



En juin, la 1^{ère} tranche est en cours de réalisation depuis la sortie du village, au niveau du hangar communal jusque vers l'emplacement de l'ancienne décharge.

Les travaux consistent à des purges (certains endroits sont très argileux), à du rechargement en grave concassée, la réalisation d'un muret qui permettra de retenir les cailloux dévalant du talus et d'agrandir aussi la bande de roulement. Outre les voitures, cette voie est aussi très utilisée par les engins agricoles, le projet doit permettre des croisements facilités. Le chantier sera clôturé par la réalisation d'une nouvelle bande de roulement en enrobé. Des travaux coûteux, certes, réalisés dans le cadre de groupement de commandes Sud Verdon mais bien subventionnés par la DETR 2021 et les Amendes de Police.

Le renouvellement du parc informatique pour le secrétariat :

Le matériel existant avait au moins 5 ans. Nous savons très bien que les ordinateurs vieillissent mal et qu'avec le temps, ils ont tendance à « ramer ». Pour que nos secrétaires puissent travailler dans de bonnes conditions et être efficaces dans une société où la dématérialisation est omniprésente, le matériel informatique a été changé. Notre choix s'est porté sur des outils à la fois plus performants et davantage sécurisés.

Les travaux à venir :

L'installation de panneaux et d'adressage sur les voies périphériques de la commune. Désormais obligatoire, le panneautage et l'adressage doivent être réalisés par toutes les communes. Ceci, entre autres, pour faciliter l'accès de la fibre optique en milieu rural. Un budget d'environ 30 000 euros a été inscrit en 2022. Nous sommes en attente de la DETR mais nous avons déjà obtenu une aide départementale, au titre du FODAC 2021, soit environ 12 000 euros. La consultation va être lancée, pour une pose que nous espérons cet automne.

Des panneaux ont été installés, dans la zone artisanale.



Médiathèque

Tous les **mercredis de 17 h à 19 h**
Et les **samedis de 10h à 12h**



Mail : bibliotheque.roumoules@wanadoo.fr

Tel : 04 92 77 73 68 ou 09.77.80.07.13

La nouvelle médiathèque grâce à ses animateurs, Marie, Michel, Jean-François et Daniel a pleinement pris son essor dans son nouvel environnement.

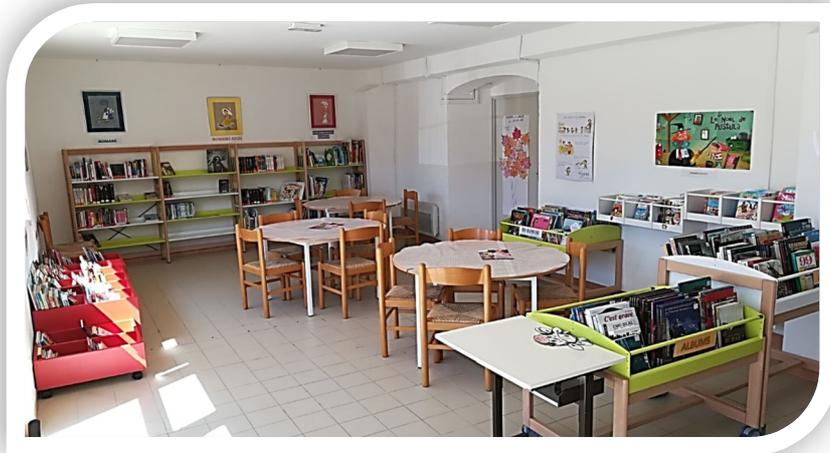
Ces derniers tiennent à remercier la municipalité, pour tout ce qu'elle a fait afin de permettre aux Roumoulines et Roumoulines, d'accéder à un fond littéraire encore plus étoffé dans un espace convivial où toutes les générations peuvent se retrouver.

Coté scolaire, après deux années très compliquées, les activités avec les petits ont pu reprendre.

En effet, en Mars nous avons accueilli dans notre toute nouvelle salle « Léon SPARIAT », les enfants de 2^{ème} et 3^{ème} section de maternelle de la classe de Salomé, accompagnés de Bernadette.

Pour cette reprise, le thème choisi par l'institutrice pour cet atelier était la découverte de notre système solaire.

Après la projection d'une petite vidéo et la lecture par Salomé d'une histoire sur les planètes, les enfants ont avec l'aide des adultes, colorié, découpé et assemblé avec une certaine dextérité un petit planétarium qu'ils ont pu ramener à la maison.



Du côté livres, beaucoup d'évolution, à commencer par le grand espace jeunesse qui avec son mobilier aux couleurs vives accueille plus d'ouvrages, de l'apprentissage et la découverte de la lecture aux romans, bandes dessinées et autres documentations en tous genres pour adolescents.

Pour les adultes, là aussi le fond littéraire a fait peau neuve de par sa luminosité, l'augmentation, la diversité et le classement des ouvrages rendant leur consultation plus agréable.



Sur le plan nouveautés, des expositions sont prévues avec pour thème :

- **Les oiseaux** : avril – mai
- **La différence** : juin
- **Le livre jeunesse** : septembre
- **Cinéma et littérature** : octobre

Les animateurs vous remercient pour le soutien que vous leur témoignez en espérant vous voir encore plus nombreuses et nombreux.

Si vous avez un peu de temps de libre à consacrer à l'animation de la médiathèque, venez nous rejoindre.



Bienvenue à ...



Cérémonie du 8 mai

C'est sous un ciel clément que s'est tenue la cérémonie du 8 mai, commémorant la signature de capitulation de l'Allemagne nazie le 8 mai 1945 à Berlin. La France était représentée par le général Jean Delattre de Tassigny, commandant la 1^{ère} armée française.

77 ans plus tard, cette cérémonie revêtait un aspect très particulier. Depuis cette date, l'Europe ne connaissait plus la guerre sur son sol, le déclenchement de l'agression russe contre l'Ukraine le 24 février dernier, nous a brutalement replongé dans des angoisses que nous croyions à jamais disparues. Malheureusement, l'Histoire est souvent un éternel recommencement. Il est donc de notre devoir de préserver et transmettre ce devoir de Mémoire. Sans cela, le sacrifice consenti par nos aînés : civils et militaires dans tous les conflits passés serait totalement vain. Malgré cela, nous constatons que certains dirigeants ne trouvent leur salut qu'en usant de la guerre. Cruel constat.

A Roumoules, cela fait plusieurs années que ce devoir de Mémoire est entretenu. Les élèves de l'école étaient présents avec leurs enseignantes, ils ont lu un message de l'Union Nationale des déportés et résistants. Puis le Colonel Papon a lu le message de l'UNC, et le Maire celui de la Secrétaire d'Etat chargée des anciens combattants. Un public toujours nombreux était présent. Cette cérémonie s'est clôturée par un apéritif organisé au Roumulus.



Les Terres de Jim

Une journée d'école pas comme les autres sur le thème de la nature et du domaine agricole.

Le vendredi 10 septembre 2021, l'école de Roumoules au grand complet a pris la route de Corbières pour participer à la plus grande fête agricole en plein air d'Europe !

Arrivés sur place, les élèves ont pu rejoindre l'entrée du site avec un voyage mémorable en bétailère. Le ton était donné !



Le matin, les plus grands ont assisté à une animation sur les abeilles. Ils ont pu découvrir les différents rôles au sein de la ruche et ont participé à la création de bombes de graines pour faire pousser les fleurs mellifères qui attirent nos amies ailées dans les jardins.

Pendant ce temps, sur le stand de la MSA, les élèves de cycle 2 ont travaillé autour de l'équilibre alimentaire



et des risques de l'exposition au soleil sur la peau. Les accidents domestiques et les effets de l'alcool sur la conduite ont aussi été abordés.

Les maternelles, quant à eux, ont eu la chance de faire une course de tracteurs à pédales, suivie d'une dégustation de lait et de pommes de la région et pour finir, ils ont déambulé



dans un parcours sportif semé d'embûches. L'après-midi, bien que le temps ait tourné à l'orage, toutes les classes ont assisté à une démonstration de tonte de mouton et ont

même pu ramener de la laine à l'école.



Cette journée fut riche en émotions et en bons moments, les enfants sont rentrés certes boueux et crottés, mais ravis de leur sortie ! Nous remercions



chaleureusement Monsieur Gilles MEGIS qui, grâce à son généreux don, a financé une partie du transport pour nous permettre de prendre part à cette aventure.



La classe de neige

Du 10 au 14 janvier 2022, les élèves de l'école, avec leurs enseignantes Mme Sezille et Mme Ressori, ont eu la chance de partir en classe de neige à Montclar.

Durant 5 jours, accompagnés par Annick et Daniel Planquette, Rudolf Lo Schiavo et Delphine Tricard, au centre de vacances des Clarines, les enfants ont été initiés au ski alpin avec les moniteurs de l'ESF. Au programme également de ce magnifique séjour, une randonnée avec des guides de moyenne montagne, des veillées (contes et légendes, sculpteur sur terre, boum)...

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont pu contribuer à la réussite de cette merveilleuse aventure sportive et humaine, qui laissera de beaux souvenirs à nos élèves : les parents d'élèves, la commune de Roumoules, BGA Labo et vous tous, habitants de notre cher village et des environs, qui participez à nos actions (marché d'automne à Riez, marché de Noël et marché aux fleurs au printemps à Roumoules) sans lesquelles la réalisation d'un tel séjour ne serait financièrement pas réalisable.

Les élèves de la classe de maternelle de Mme Francini partiront prochainement pour trois jours à Biabaux, également grâce à vous tous.

Au nom de tous les élèves de notre chère petite école, un grand merci !



Rencontre conviviale entre le personnel et les élus

Le vendredi 22 avril dernier s'est tenu à la salle polyvalente, le traditionnel « apéro de fin d'année » qui réunit le personnel communal, les conseillers, les bénévoles de la bibliothèque, les enseignants, les agents retraités ainsi que leurs conjoints. Cette cérémonie très conviviale était prévue en fin d'année, avant la Noël, mais repoussée à cause des conditions sanitaires défavorables liées au COVID. Celle-ci a revêtu un aspect très particulier puisque de très nombreux titres de reconnaissance ont été décernés et des agents et des élus ont été mis à l'honneur.

Tout d'abord, Danielle DELLERIE, qui a tenu notre Agence Postale Communale pendant de nombreuses années et qui a pris sa retraite le 1^{er} septembre 2021 a reçu la Médaille d'Honneur de la Commune ainsi qu'un cadeau de départ.

Ensuite ce sont d'anciens conseillers municipaux qui ont arrêté en 2020 : Annie BARATTA, Annie TAXIL, Serge CHUDZIK et Concetta ZUNINO qui se sont vus décerner la Médaille de la Commune. Concetta après 31 années de bons et loyaux services au sein du Conseil Municipal dont 20 ans en tant qu'adjointe au social, a reçu de la part de Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon argent. Cette même décoration a été décernée aussi à deux de nos agents pour 20 ans de service à la Mairie de Roumoules : Sylvie RIGGI, notre secrétaire de Mairie et David NUVOLI pour les Services Techniques.

Enfin, des conseillers municipaux en exercice ont aussi reçu cette récompense pour leur ancienneté au service de la commune. Il s'agit de Patrick ROY, Gilles MEGIS, Jean-Philippe LO SCHIAVO, Delphine CHAILLAN, et Laurent MANUEL.

Après ce moment teinté de beaucoup d'émotion, tous les convives se sont retrouvés autour d'un buffet.



Éducation

ÉCOLE

RENTREE DES CLASSES :
Le jeudi 1^{er} septembre 2022



Dossier d'inscription à retirer et à déposer en Mairie avant le 15 août 2022
NOUVEAU Règlement de la cantine

CANTINE

GARDERIE

La cantine

reprenra le jour de la rentrée des classes
TARIF : 4.10€



La garderie

reprenra le jour de la rentrée des classes.
Les tickets sont à acheter en mairie.

Horaires :

Matin de 7h45 à 8h50 : du lundi au vendredi

Soir de 16h30 à 18h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Tarif : 1,50€

Téléchargez l'appli gratuite TerresdeCuisine ou flashez le QR code et identifiez-vous avec votre code de connexion. **CODE : D1e8 !**

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

L'inscription à la cantine et à la garderie se fera pour l'année ou exceptionnellement elle pourra se faire mois par mois à condition que l'enfant soit inscrit avant le 25 du mois précédent en mairie.

Toute inscription sera due même si l'enfant est absent.

La garderie **ferme à 18h**. Les parents ou les responsables de l'enfant devront venir le chercher avant.

Commission sociale

La commission a rempli son rôle d'interventions matérielles et d'aides diverses dans une période dominée par la crise sanitaire.

Malgré cela, elle reste vigilante car si la pandémie semble être derrière nous, les événements internationaux ne présagent rien de bon. La guerre en Ukraine a commencé à produire ses effets néfastes. L'augmentation du prix des matières premières, qui va ou a déjà entraîné une flambée des prix, impactera fortement le pouvoir d'achat des français.

Vous pouvez toujours vous tourner vers la commission sociale pour qu'elle vous apporte son aide dans vos démarches. Pour cela, il vous suffira de téléphoner à la mairie pour prendre un rendez-vous. Tous ces entretiens sont faits dans la plus stricte confidentialité.

Alain COCUAUD

Plan canicule

LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION « CANICULE »
0800 06 66 66
Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe

Nous recensons les personnes à contacter périodiquement dans le cas de déclenchement du plan canicule par le préfet. Un « **formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif** », a été déposé dans vos boîtes aux lettres.

Si vous avez plus de 65 ans, plus de 60 ans et reconnu inapte au travail, handicapé, et que, par mégarde le formulaire n'a pas été déposé dans votre boîte aux lettres, vous pouvez le télécharger sur le site www.roumoules.fr, rubriques « Vivre à Roumoules », « Informations pratiques » et « Téléchargement », ou venir en retirer un exemplaire en Mairie.

Un second formulaire est disponible sur le site « personne seule isolée »



LA TAXE DE SEJOUR



TOUT SAVOIR SUR LA TAXE DE SÉJOUR EN 7 POINTS

Qu'est-ce que c'est ?

Créée en 1910, la taxe de séjour a été mise en place dans les stations classées de tourisme qui souhaitaient couvrir les dépenses liées à l'accueil des touristes. Le cercle des communes éligible s'est élargi au fil des années.

En 1999, la taxe de séjour est devenue instituée par les établissements publics de coopération intercommunale (tels que DLVAgglo) qui respectaient les critères applicables aux communes.

Pourquoi a-t-elle été créée ?

Les recettes de cette taxe permettent aux collectivités locales de disposer de ressources complémentaires pour développer l'économie touristique sur leurs territoires et améliorer leur attractivité. Ainsi, les touristes contribuent à financer une partie des charges engendrées par le tourisme.

Qui paye la taxe de séjour ?

La taxe est payée par le touriste, quel que soit son motif de déplacement (agrément ou affaire). Elle est établie uniquement sur les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire. La réglementation prévoit des exceptions comme, par exemple, les personnes mineures.

Qui la collecte ?

La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs (professionnels et non-professionnels) qui la reversent à Durance Luberon Verdon Agglomération via une régie de recettes dédiée et installée au siège administratif de l'Office de Tourisme Communautaire. La collecte par les opérateurs numériques a été introduite de façon facultative par la Loi de finances 2015. Puis elle a été rendue obligatoire par la Loi de finances 2018, avec application au 1er janvier 2019. Airbnb, Booking et Aritel-Homeway sont les trois principaux opérateurs numériques en France.

Qui reçoit le produit de la taxe de séjour ?

Le code du tourisme (article L.133-7) précise que « lorsqu'un office de tourisme communal ou intercommunal est constitué sous forme d'EPIC, le produit de la taxe de séjour perçu par les communes incluses dans son périmètre de compétence lui est obligatoirement reversé ».

Avec quels outils ?

DLVAgglo s'est dotée d'une plateforme d'information, de déclarations et de paiement de la taxe de séjour. Cette plateforme est gérée par l'Office de Tourisme Communautaire ; elle est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2017.

En complément, depuis le 1^{er} janvier 2020, DLVAgglo s'est équipée de la solution « DéclaLoc » afin de dématérialiser la déclaration CERFA de mise en location de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes. Rendez-vous sur duranceluberonverdon.taxesejour.fr et www.declaloc.fr pour en savoir plus.

Quel est le bilan depuis le 1^{er} janvier 2017 ?

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020, les hébergeurs ont déclaré 5 259 595 nuitées, représentant 4 389 763,81 euros. En complément, depuis 2019, les opérateurs numériques ont déclaré 421 411 nuitées représentant 349 771,31 euros, 61% de la taxe est collectée par les hébergeurs de Gréoux-les-Bains, 24% par les communes du Verdon et du plateau de Valensole, et 14% par Manosque et les communes du Luberon et du secteur d'Oraison.





TOUT SAVOIR SUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME

Le classement des meublés de tourisme est volontaire, il comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles et il est valable 5 ans, période à l'issue de laquelle le loueur doit effectuer une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue de bénéficier d'un classement.

Les avantages ?

Pour les locataires

Le fait de bénéficier d'un classement officiel en meublé de tourisme est pour tout locataire un gage de qualité et de sérieux de votre offre de location.

En effet, un organisme tiers évalue le niveau de confort et de prestation de votre location et apporte sa caution avec ce classement. Cette marque de reconnaissance est donc un atout commercial fort et vous permet de vous démarquer par rapport à votre concurrence, notamment grâce au logo et le panneau officiel de « Meublé de Tourisme ».

Une lecture plus aisée pour les locataires potentiels, surtout étrangers, qui ont une référence qualitative.

Les avantages ?

Pour les loueurs

Lorsque votre meublé est classé vous bénéficiez d'un avantage fiscal, puisque qu'un abattement forfaitaire de 71 % au lieu de 50 % en cas de non-classement, est appliqué sur les revenus de location

La possibilité d'adhérer à l'ANCV et de pouvoir ainsi accepter les règlements par chèques vacances.

La procédure

Le loueur du meublé (ou son mandataire) doit faire réaliser une visite de son meublé.

Il s'adresse à un organisme de son choix parmi ceux qui figurent sur la liste des organismes accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou la liste des organismes visés au 2° de l'article L. 324-1 du code du tourisme.

Pour plus d'information, rapprochez-vous de la mairie où se situe votre meublé de tourisme ou sur le site Internet d'ATOUT France www.classement.atout-france.fr



DLVA



REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES

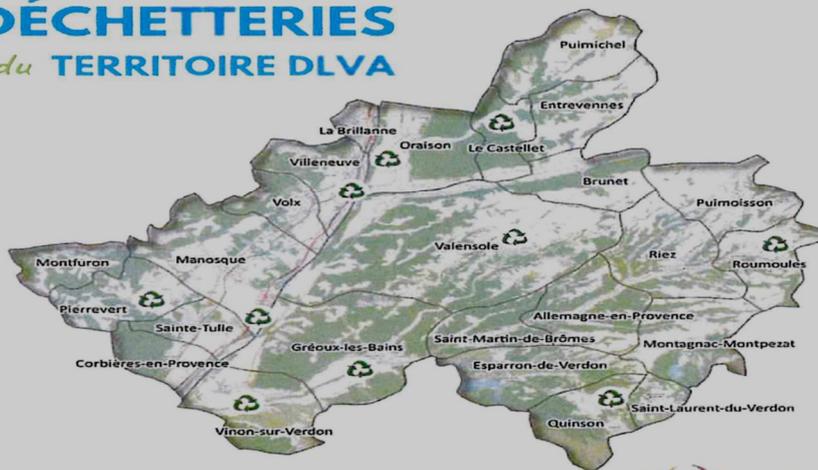
DLVAgglo

Article 1 - Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités auxquelles sont soumis les utilisateurs des déchetteries du territoire DLVAgglo.

Tout usager pénétrant dans l'enceinte des déchetteries accepte de plein droit l'intégralité du présent règlement, dont un exemplaire est affiché sur le site et tenu à la disposition du public.

DÉCHETTERIES du TERRITOIRE DLVA



Légende

- déchetterie
- limite communale



- Gréoux les Bains
- Le Castellet
- Manosque
- Oraison
- Pierrevert

- Quinson
- Roumoules
- Valensole
- Villeneuve
- Vinon-sur-Verdon

Les dispositions du présent règlement s'appliquent sans restriction à tous les utilisateurs, qu'ils soient publics ou privés.

Déchèterie

de Roumoules

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30

DÉBRIS / GRANTS	ENCOMBRANTS	MÉTAUX	BOIS	DÉCHETS VERTS
MOBILIER	CARTONS	RÉFRIGÉ	PNEUMATIQUES	HUILES DE VIDANGE
PILES ET ACCUMULATEURS	BATTERIES	DÉCHETS OFFUS SPÉCIFIQUES (DOS)	PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	CARTOUCHES ENCRE

ÉTABLISSEMENT SOUS VIDEOSURVEILLANCE 24h/24h
Contrat de sécurité n° 100-17 du 21/01/1995
 et du décret n° 873 du 03/08/1995

Vous pouvez trouver le règlement intégral de la déchetterie sur le site de la commune :

<https://www.roumoules.fr/media/documents/original/Reglement-Dechetteries-DLVAgglo.pdf>

NOUVEAU :
La nouvelle déchetterie de Roumoules ouvrira
Le lundi 20 juin 2022



AIDE JURIDIQUE



point-justice
Alpes-de-Haute-Provence
☎ 30 39

Besoin d'un conseil, d'une information juridique ?

Prenez rendez-vous dans un point-justice
des Alpes-de-Haute-Provence



* Les point-justice des Alpes-de-Haute-Provence sont situés dans des France services, des tribunaux ou des locaux communaux



accueil@cdad04.fr
04 92 36 69 20
www.cdad04.fr
f t i

INFORMER, ORIENTER, AIDER

Rencontrez **gratuitement** des juristes, des avocats,
des conciliateurs de justice,
des notaires et des huissiers de justice

Pour QUI ?

Pour chaque personne, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc

C'est OÙ ?

- Dans un point-justice situé dans une France service, un tribunal, ou un local communal.
- Un espace neutre, confidentiel et de proximité.

C'est QUAND ?

- À tout moment pour être informé de ses droits.
- Avant, pendant ou après une procédure judiciaire.

Pour QUOI ?

Pour connaître ses droits et obligations et être aidé dans ses démarches dans tous les domaines du droit (travail, logement, consommation, famille, etc.)



Des renseignements sur :



Victime d'une infraction pénale ?



Comment CA MARCHE ?

- Un rendez-vous dans un point-justice via le 3039 ou la ligne directe des point-justice pour rencontrer des juristes ou des avocats.
- Une permanence téléphonique des juristes du CDAD04 au 04 92 36 69 20 du lundi au mercredi, de 9h à 16h.
- Des bons de consultation gratuite pour rencontrer un huissier de justice ou un notaire.

Loi Matras

SYNTHESE LOI MATRAS

Gestion de crise : les nouvelles obligations des communes depuis la "loi Matras"

Dernière mise à jour le 9 décembre 2021

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (dite loi Matras) impose aussi de nouvelles obligations aux communes dans la gestion de crise. Tour d'horizon de ce qui change.

Nouvelles obligations d'informations à la charge des communes

1° L'article 10 de la loi (modifie l'article L. 125-2 du code de l'environnement) contraint les communes exposées à au moins un risque majeur de contribuer à l'information par la mise à disposition du public des informations dont elles disposent. Jusqu'à présent, cette obligation ne s'appliquait qu'aux communes couvertes par un PPRN (plan de prévention des risques naturels).

Désormais dans les communes exposées à au moins un risque majeur, le maire doit communiquer à la population, par tout moyen approprié :

- les caractéristiques du ou des risques majeurs ;
- les mesures de prévention ;
- les modalités d'alerte et d'organisation des secours ;
- le cas échéant, les modalités de sauvegarde, en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure ;
- les garanties prévues à l'article L. 125-1 du code des assurances.

Article L125-1 du code des assurances

« Les contrats d'assurance, souscrits par toute personne physique ou morale autre que l'État et garantissant les dommages d'incendie ou tous autres dommages à des biens situés en France, ainsi que les dommages aux corps de véhicules terrestres à moteur, ouvrent droit à la garantie de l'assuré contre les effets des catastrophes naturelles, dont ceux des affaissements de terrain dus à des cavités souterraines et à des manières sur les biens faisant l'objet de tels contrats.

En outre, si l'assuré est couvert contre les pertes d'exploitation, cette garantie est étendue aux effets des catastrophes naturelles, dans les conditions prévues au contrat correspondant. Sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles, au sens du présent chapitre, les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

L'état de catastrophe naturelle est constaté par arrêté interministériel qui détermine les zones et les périodes où s'est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages résultant de celle-ci couverts par la garantie visée au premier alinéa du présent article. Cet arrêté précise, pour chaque commune ayant demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la décision des ministres. Cette décision est ensuite notifiée à chaque commune concernée.



Nouvelles du Parc du Verdon



La Restauration du Colostre

L'établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant du Verdon (EPAGE Verdon) a réalisé ce début du mois d'avril des travaux de restauration des berges du Colostre sur la commune de Roumoules. Ces travaux permettent de sécuriser l'aire de jeux qui se trouve à proximité du pont de La Ferraye grâce à l'abattage des arbres morts, et de lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Le Colostre est un affluent du Verdon. Il borde une aire de jeux d'enfant en aval du pont de la Ferraye sur la commune de Roumoules. À cet endroit, plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes étaient déperissantes. Elles étaient source de danger pour la population en cas de vent (chute de branches ou d'arbres) et participaient à la perte de biodiversité du site.

En accord avec la mairie qui est propriétaire des berges, l'EPAGE Verdon a réalisé une restauration du site du 4 au 8 avril 2022.

L'équipe rivière interviendra pour l'arrosage, l'entretien (débroussaillage) et le remplacement de plants en cas de mortalité au cours de l'année 2022. En espérant que les nouvelles plantations s'épanouissent et que les habitants apprécient le lieu dorénavant sécurisé.

L'EPAGE VERDON



ANIMATIONS

AMSAIE

Activités multigénérationnelles
Président : Daniel PLANQUETTE - 06.24.04.64.05 -
Médiathèque : 09.77.80.07.13 ou 04.92.77.73.68
d.planquette@free.fr

APER - LOU ESCOULIER (ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE ROUMOULES)

Présidente : Tatiana GILIBERTI - 06.12.76.05.47
Trésorier : Vincent Meyer - 06.74.50.74.82
aper.04@hotmail.com ou meyer-vincent1@hotmail.fr

BODY & MIND

Yoga et tricot
Présidente : Annick GIRAUD
Contact : Bernadette CATTANEO - 06 86 59 96 42
mail.bodyandmind@gmail.com

CINEMA DE PAYS

Cinéma itinérant en milieu rural
Président : Jean-Marie CAYET
Tél. 04.92.78.13.25 ou 09.63.04.56.52
cinemadepays@gmail.com

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président : Joël LE BRAZIDEC - 07.81.30.88.55
Vice-Présidente : Mme Annie BARATTA
Tél. 06 85 57 73 22
escargotiere04@gmail.com

COMITE DES FETES

Président : Robert ROY
comitefetesroumoules@free.fr

LA COLLINETTE

Découverte du chant
Présidente : Françoise IELLI - 06.73.08.16.80
fanchette04@hotmail.fr

L'ECHO DU COLOSTRE

Défense des droits et des causes
Président : Michel PREAU - 06.73.53.97.14
preaumichel@orange.fr
Trésorier : Jean ROUSSET - 04.92.77.87.29
mcyjrousset@hotmail.fr

L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Présidente : Sophie SEZILLE - 04.92.77.86.15
ecoleroumoules@gmail.com

F.D.V (FORME DETENTE ET VITALITE)

Pilates - LIA - Renforcement musculaire
Présidente : Rosine di SERIO - 06.60.59.81.71
Secrétaire : Nathalie BERNE - 06.42.21.59.94
fdv04@yahoo.fr

LES ARTS ECLECTIK

Animations culturelles
Présidente ; Claire POURTIER - 07.67.71.31.47
Trésorier : Florian VENET - 06.98.19.45.96
lesartseclectik@gmail.com

TEMPETE

Soirées dansantes, lotos, randonnées pédestres
Président : Laurent COLIN - 06.95.04.62.69
evementiel@asstempete.com

TERRAIN DE MOTOCROSS DE ROUMOULES « Pierre GUILLAUMOND »

Président : Eric MICHEL - 06.42.50.28.07
motoclubduvar@gmail.com

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANCAISE CLUB

Boxe française
Trésorier : Jean-Philippe LO SCHIAVO
06.51.07.05.50
roumoules.savate@gmail.com

SOCIETE DE CHASSE

Président : Max IELLI - 04.92.77.87.18
fanchette04@hotmail.fr

VIS TA MINE

Théâtre et vidéo
Président : Cédric GISONDI - 06.83.33.01.18
cedricgisondi@hotmail.com
Animatrice Théâtre : Magali LAPOSSE - 06.82.45.18.17
magali.laposse@laposte.net

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Arts martiaux
Président : Christian BOURJAC - 06.74.78.56.78
hivchristian@hotmail.fr



La Vie Associative

CINEMA DE PAYS



Les séances du vendredi (une semaine sur deux) ont repris depuis plusieurs mois et se sont achevées en juin puisque, pour la période estivale c'est le cinéma de plein air de RIEZ qui prend le relais.

Même si l'équipe de bénévoles issus du secteur associatif, soutenue et accompagnée par des élus, n'a pas ménagé sa peine pour faire de ces soirées un succès, nous ne devons pas désespérer d'une fréquentation plus soutenue dès la rentrée de septembre.

L'affichage sur la commune et les villages alentour a été assuré toutes les semaines par des bénévoles, certains commerces bénéficient de la distribution de flyers reprenant le programme et les résumés des deux films, les supports numériques ne sont pas oubliés pour faire connaître les dates et le programme.

Cette équipe de bénévoles, qui a assuré la continuité pendant la période de restrictions sanitaires, a désormais cédé la place à Jean-Philippe qui reprend l'activité chère à son cœur dans notre village.

Un pot amical rassemblant la très grande majorité des protagonistes a « scellé » cette passation courant Mars (photo ci-après).

Un film à destination du jeune public, diffusé parfois quarante-huit heures après la sortie nationale, suivi d'un film pouvant intéresser une très grande partie des habitants du village. Et là encore ce sont des sorties récentes.

Rappelons que le prix de la place est à 5€ et que les conditions de diffusion sur grand écran n'ont pas à rougir des salles de cinéma de la région. Une expérience à vivre.

Rendez-vous en septembre.



PROGRAMMATION DES PROCHAINES

SÉANCES DE CINÉMA :

23 SEPTEMBRE	07 OCTOBRE	04 NOVEMBRE	02 DECEMBRE
	21 OCTOBRE	18 NOVEMBRE	16 DECEMBRE
			30 DECEMBRE

ENIGME LITTÉRAIRE

A/ Je suis un écrivain anglais né le 22/05/1859
mort le 07/07/1930.

Les indices :

- 1) Outre le fait d'être écrivain j'étais aussi médecin comme l'un de mes héros.
- 2) Mon œuvre a fait l'objet de diverses adaptations au théâtre, cinéma et à la télévision.
- 3) Ma casquette, ma pipe, ma loupe et mon violon sont les principaux accessoires qui me singularisent.
- 4) Un chien est le personnage central de l'un de mes romans les plus connus.

B/ Je suis un écrivain français né le 01/04/1868
à MARSEILLE, mort le 02/12/1918 à PARIS.

Les indices :

- 1) Je suis l'auteur de l'une des pièces de théâtre les plus connues du répertoire français.
- 2) La scène du balcon et plus encore la tirade du nez (connues dans le monde entier) ont fait le succès de cette pièce.
- 3) portée à l'écran en 1990, Gérard DEPARDIEU y interprétait le rôle principal.

(Solution Page 34)



ANIMATIONS

AMSAIE

L'Association continue son petit bonhomme de chemin en accueillant de nouveaux adhérents.

L'activité de soutien scolaire avec Concetta, Michelle et Annick continuent à aider les enfants rencontrant quelques difficultés, en les accueillant le soir après l'école ou les mercredis.

Par ailleurs, l'association apporte son soutien à l'Ukraine en aidant les familles accueillies à Roumoules (enfants et mamans), en leur apprenant la langue française et ses subtilités.

L'atelier Peinture des mardi après-midi est toujours aussi suivi grâce à Ginette qui de par sa jovialité et la maîtrise de son art, communique sa passion à l'ensemble des participantes.

N'hésitez plus, venez rejoindre ses cours et vous découvrir des talents insoupçonnés.

Le Théâtre animé par Pauline dont les cours ont commencé en Février dernier accueille tous les lundis soir, une petite troupe de comédiens amateurs.

Quelques mots de Pauline décrivant son activité :

Cet atelier d'expression théâtrale est ouvert à tous les niveaux car c'est avant tout un espace où chacun cherche, s'exprime et crée à partir de son énergie propre.

Je commence la séance par un réveil corporel et un apaisement de l'esprit grâce à des jeux, exercices d'expression corporelle dans lesquels le corps devient un précieux outil de lâcher prise, et la musique, un guide entraînant. Ensuite, vient l'exploration de la voix à l'aide de jeux en duo ou en groupe dans l'esprit du chant libre où l'expression est l'objectif principal. La notion de beau n'est pas attendue, seule la découverte et l'écoute de notre corps nourrissent le groupe. Une fois que le groupe est plongé dans un état de jeu et de découverte, nous rentrons dans le mime à travers des jeux en duo ou en collectif. Le dialogue et donc, le mental, n'interviennent qu'à la fin du processus dans des courtes saynètes, où l'improvisation, la spontanéité et le naturel sont les maîtres mots. C'est dans cette impulsivité que nous trouvons le plaisir et la sincérité du jeu.

Pauline vous invite dans les coulisses de son théâtre, pour vous faire découvrir un monde d'improvisation, de jeux et bien d'autres choses encore.

Les cours ou le soutien à l'informatique de Daniel des lundis et jeudis, voient évoluer les participantes et participants à chacune des sessions.

Cela va de la prise en main de l'ordinateur, de l'apprentissage et de la mémorisation des fonctions de l'outil informatique à la mise en pratique des cours (recherches internet, utilisation d'un traitement de texte, Tableur Etc).

Pour information, aujourd'hui, beaucoup de démarches administratives, résultats d'examens et autres demandes, peuvent et/ou doivent être effectuées par internet.

L'Association peut vous aider dans ces démarches et effectuer des recherches pour tous ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou qui sont un peu perdus dans l'imbroglio ou le jargon de l'informatique.

Contactez le 06 24 04 64 05, nous nous ferons un plaisir de vous apporter le soutien dont vous avez besoin.

L'Association et ses animateurs vous attendent salle Léon SPARIAT (sous la mairie) pour vous en dire davantage sur les activités actuelles et celles qui devraient voir le jour pour la saison 2022/2023 (Chorale et lecture pour les petits, animés par les enseignantes de l'école de Roumoules).

Pour information :

Des expositions (Numismatie (pièces de monnaie), Philatélie, Peintures/Aquarelles) sont prévues au calendrier de 2022 (de Juin à Novembre). Des affiches et flyers vous informeront des dates effectives de ces événements.

Nous vous espérons nombreuses et nombreux à ces premières expositions organisées par l'Association.



CLUB LE COLOMBIER

Après 2 ans de « sommeil » le club reprend ses activités.

Nous avons organisé un repas de Pâques le dimanche 24 avril 2022, une belle ambiance avec l'orchestre « Douce France » et un bon repas préparé par « les mille saveurs » de AUPS.

Nous allons poursuivre avec notre buffet campagnard le dimanche 19 juin 2022, un grand loto d'été le 17 juillet 2022, et un vide-greniers le dimanche 7 août 2022.

Nous espérons vous voir nombreux à toutes ces activités pour enfin nous retrouver.

A bientôt



LES ARTS ECLECTIKS

Le Vide Grenier

C'était le 3 avril dernier,
Les Arts Éclectik organisaient
Leur premier et très éclectique vide grenier...

En effet il y avait de tout !

Des livres, des vêtements et des jouets
Des bénévoles, des crêpes et du café.
Un saltimbanque circassien un peu fou,
Des musiciens inépuisables au rendez-vous,
De prodigieux guitaristes,
Et de joyeuses accordéonistes.
Il y eût même une violoniste,
Et une chanteuse de jazz soliste !

Bref un fatras d'objets et d'artistes.
Et si vous n'étiez pas là ne soyez pas tristes,
Il y aura une nouvelle édition automnale,
Conviviale, amicale et musicale...

Merci à tous les exposants et tous les bénévoles,
Qui ont contribué à cette journée folle !
Merci à Olivier et sa musique festive,
D'avoir égayé notre manifestation associative !



Les Festivades

La 9ème édition des Festivades a enfin eu lieu le 7 mai dernier
et malgré les intempéries le public était au rendez-vous pour assister à une programmation magique et clownesque, musicale et circassienne.

A l'abri dans la salle polyvalente, Lise a ravi petits et grands de ses fabuleux maquillages.

Yvon le Malicien nous a torturé avec ses tours de magie.

Les Vils Brequins nous ont embarqué dans leur joyeux univers déjanté, jonglant entre jazz confettis et hip hop !

Les oiseaux de passages ont repris des airs de variétés françaises version swing pendant le repas.

Et finalement Jamin nous a fait danser sur des rythmes endiablés !

Si vous avez adoré cette journée ou si vous regrettez de ne pas être venus no problemo !

Les Arts Eclectik organisent une soirée concert le samedi 3 septembre pour danser sur des mélopées venues d'ailleurs, on ne vous en dit pas plus mais à noter dans vos agendas !

Un grand merci à la mairie et à tout son personnel qui nous permettent de réaliser ces journées festives où le spectacle vivant est à l'honneur.

Un grand merci aussi au public qui vient s'amuser et qui repart avec des étoiles dans les yeux.

Et merci à toute cette énergie déployée par les artistes et les bénévoles.

Merci encore à tous ceux qui ont permis cette belle alchimie.



LES GODILLOTS FLEURIS

L'association les « Godillots Fleuris » affiliée à la Fédération Française de Randonnée, a pour but la pratique et le développement de la randonnée pédestre, tant pour son côté sportif que pour la découverte de la nature et la sauvegarde de l'environnement. Elle a un esprit sportif et convivial. Deux randonnées par semaine sont organisées à la journée.

Le mardi, le programme prévoit des sorties d'une distance de 10 à 12 kilomètres et un dénivelé de 500 / 550 m au maximum.

Pour le programme du vendredi, la distance est variable, le dénivelé est compris entre 600 et 800 m
5 animateurs organisent et encadrent les sorties. Elles se situent en grande partie dans le département plus ou moins loin selon la saison.

L'hiver, si l'enneigement dans les stations le permet, des sorties raquettes sont prévues, nous sommes accompagnés par deux animateurs titulaires du Brevet Fédéral Montagne. Ces animateurs sont adhérents à notre association. Cette saison nous avons eu la chance de pouvoir partir 5 jours à Briançon pour nous dépenser, raquettes aux pieds.

L'été un séjour d'une semaine est organisé par l'intermédiaire d'une agence spécialisée, nous avons pu randonner et visiter - Madère - la Corse - la Bretagne - la Galice - les Lacs Italiens - les Dolomites - la Bavière.

Est également prévue une sortie de 2 à 3 jours, dans la région.

Notre association compte 47 adhérents.

Si vous avez envie de découvrir en notre compagnie notre belle région vous pouvez contacter le :

06 47 27 19 89



COMITE DES FETES

ASSEMBLEES GENERALES

Le Comité des Fêtes a tenu non pas une mais deux assemblées générales, la première visant à apporter des modifications et mises à jour aux statuts dont la dernière édition datait de 1972.

L'assemblée générale clôturant l'exercice 2021 s'est ensuite tenue en présence de Gilles Mégis, Maire de Roumoules.

Il était proposé aux participants de se prononcer sur les bilans de l'exercice écoulé ainsi que le calendrier et le budget prévisionnel. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Si les finances restent saines et les dépenses maîtrisées, il convient de veiller au maintien d'un équilibre financier ne mettant pas en péril celles-ci.

Dans un rapide mot d'introduction, Gilles Mégis a remercié l'ensemble de l'équipe pour avoir apporté, malgré la crise sanitaire, des moments de convivialité, d'échanges et de partage au sein du village. La municipalité continuera à apporter son soutien aux manifestations mises en place.

Le renouvellement du Conseil d'Administration était également à l'ordre du jour. Celui-ci se compose désormais de : Robert Roy Président, Cathy Pey vice-Présidente, Christine Déauze secrétaire, Claude Lo Schiavo secrétaire-adjoint, Annick Giraud trésorière, Gérard Riggi trésorier-adjoint. Les participants ont voté cette composition à l'unanimité.

L'enregistrement des départs et l'arrivée des nouveaux membres ont également été entérinés. Si nous regrettons les départs de Georges, Francis et Christophe, il faut saluer l'arrivée de Sandrine, Séverine et Nathalie.

Les participants ont tenu à saluer le soutien et l'aide apportés par la municipalité (élus, techniciens, agents) dans l'organisation et la mise en œuvre des manifestations.

Tout comme l'implication de plusieurs bénévoles du village dans la partie logistique doit être soulignée.

L'impact pandémique s'est fait ressentir autant dans la fréquentation que dans l'organisation des manifestations mais la contrainte a pesé sur l'équipe pour mettre en œuvre les dispositions réglementaires applicables à tous.

Les observations qui ont été faites après retours des manifestations ont été entendues et les corrections possibles seront apportées.

Les participants reconnaissent la nécessité de renforcer l'équipe de bénévoles car plus de la moitié de l'effectif conserve une activité professionnelle et l'engagement associatif ne doit pas se faire au détriment de la vie personnelle, familiale, professionnelle ou des loisirs. Tous les nouveaux adhérents sont les bienvenus et peuvent adhérer en cours d'année.

La cotisation pour l'exercice 2022 est gratuite.

La disparition de Sébastien, membre actif et dynamique de l'équipe, intervenue quelques jours auparavant a été évoquée et il a été décidé qu'un hommage particulier lui serait rendu dès la soirée du 19 février, au cours d'une soirée dédiée à sa mémoire.



ANIMATIONS

FÊTE SAINT JOSEPH

La Fête de la Saint-Joseph n'était pas uniquement synonyme d'arrivée du printemps mais aussi d'un retour à une vie moins contrainte lors des manifestations en intérieur.



Cela a commencé de très belle manière avec la soirée musicale organisée au Café des Alpes où Laurence et David ont accueilli, devant un public nombreux et conquis, Florentin Fouch – Voix-Off et Apéro de Luxe.



Le jeu provençal « Souvenir Pierre Guillaumond » débuté dès le samedi après-midi a vu s'affronter une quinzaine d'équipes sur les huit terrains tracés dans le village. C'est une formation venue de Valensole qui s'est imposée face à une tripléte de Montagnac. Là encore le public, spectateur, commentateur, a été enthousiaste. Gérard Guillaumond était présent à la remise des récompenses, l'une d'elles étant destinée à la meilleure équipe du village.

L'aïoli organisé par l'équipe du Comité des Fêtes a pris le relais le dimanche midi dans la salle polyvalente où une centaine de personnes se sont réunies pour un repas préparé par la Boucherie des Alpes, animé par la formation « Toto Boys ».

Ce n'est qu'en fin d'après-midi que le bourg a repris son rythme habituel en « rêvant » aux prochaines animations du village.

CALENDRIER DU SECOND SEMESTRE

- Fête de la Saint-Pierre (du 30 juillet au 2 août) voir l'affiche dernière page du bulletin
- Samedi 1^{er} octobre SOIREE SPAGHETTI
- Samedi 19 novembre SOIREE SPAGHETTI « Beaujolais nouveau »

NOUVEAUTES SECOND SEMESTRE 2022

- Lundi 31 octobre de 17h00 à 18h00
Distribution de bonbons aux enfants de la commune déguisés sur le thème d'Halloween.
Rassemblement dans la cour devant la médiathèque.
En cas de pluie un lieu de « rapatriement » sera annoncé.
- Du 12 au 18 décembre 2022 **Concours d'illuminations de Noël pour les particuliers.**
Sur inscription auprès du Comité des Fêtes au 04.92.77.79.50 le matin du lundi au vendredi.
Les illuminations doivent être visibles depuis les rues ou les chemins pour éviter d'entrer dans les propriétés.
Des volontaires du village peuvent se joindre au jury qui sillonnera les emplacements entre 18h00 et 19h00.
Les catégories et lots seront annoncés avant la fin du mois de novembre.

Le Comité des Fêtes se réserve le droit d'annuler ou déplacer tout ou partie des événements

ANIMATIONS

BOXE



Les cours de Boxe Française Savate reprennent en septembre dès la rentrée des classes.

Cours mixtes le :

Lundi :

- de 17h00 à 18h15 pour les enfants en primaire (à partir de 7 ans)
- de 18h15 à 19h30 pour les ados (collège)
- de 19h30 à 21h30 pour les adultes.

Mercredi :

- de 15h00 à 16h00 pour les enfants à partir de 7 ans (primaire).
- de 16h00 à 17h30 pour les ados (collège).

Jeudi :

- de 17h00 à 18h15 pour les enfants en primaire (à partir de 7 ans)
- de 18h15 à 19h30 pour les ados (collège)
- de 19h30 à 21h30 pour les adultes.

L'association remercie et félicite tous les adhérents pour leur motivation.

Bonnes vacances et bonne reprise à tou(te)s



Quelques lignes d'histoire

La défense de la langue française

D'abord un peu d'histoire, quelques dates :

1539 « Le serment de Strasbourg » Charles le Chauve contracte une alliance avec son frère Louis le germanique. Pour celui-ci le texte de l'accord est rédigé en roman. C'est le premier écrit connu dans cette langue qui donnera naissance au français.

1539 « L'ordonnance de Villers-Cotterêts *sur le fait de justice* », publiée par François Ier, reprenant les instructions de Louis XII. Celle-ci commande que les arrêts et procédures des différentes cours ainsi que les actes et exploits de justice, « *soient prononcez, enregistrez et délivrez aux parties en langage maternel françoys et non autrement* ». Ainsi, à la place du latin et des langues régionales, le français devient la langue juridique et administrative.

1635 L'Académie Française, créée un an plus tôt par Richelieu, est officialisée pour « *normaliser et perfectionner la langue française* ».

1870 Défaite française. Dans son livre les Contes du lundi, Alphonse Daudet fait dire à l'instituteur d'un village alsacien qui donne sa dernière leçon avant d'être remplacé par un enseignant allemand que : « *la langue française était la plus belle langue du monde* ».

1958 La Constitution stipule dans son article 2 que : « *la langue de la République est le français* ».

Et maintenant ?

En 2011, d'après l'Insee, 93% des Français ne parlaient plus les langues régionales ou les patois et aujourd'hui 90% considèrent le français comme une composante majeure de leur identité.

Mais ...

Nombreux sont ceux qui déplorent la dépréciation, la dénaturation de notre langue et parlent même des menaces qui pèsent sur son existence et ce dans l'indifférence voire la trahison des élites.

Il y a d'abord, mais c'est un moindre mal, les fautes d'usage (1) comme l'emploi du mot *citoyen* mis à toutes les sauces ou de l'expression « *il travaille, il habite sur Paris* » où le *a* est remplacé par *sur*. (On a bien compris qu'il ne passe pas ses jours dans un dirigeable) !

Et puis, il y a les formules du langage technocratique qui peuvent donner lieu à des interprétations diverses, fonction des idées de ceux qui les entendent.

Plus grave est l'utilisation de l'écriture inclusive qui selon une circulaire ministérielle « *constitue un obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit* ». A ce propos, le ministre de l'Education nationale a déclaré : « *La langue française ne doit pas être triturée ou abimée* ».

Très grave encore, il y a ceux qui pensent ne pas pouvoir s'exprimer sans faire appel à l'anglais. Il s'agit là souvent de sacrifier ridiculement à une mode.

L'Académie française n'interdit pas l'évolution de notre langue et accepte les emprunts occasionnels à l'anglais, mais dans un rapport de février dernier, elle dénonce une « *envahissante anglicisation* » du français dans les communications des entreprises mais aussi des institutions (2). Elle est particulièrement inquiète des formes hybrides qui se répandent, « *chimères linguistiques* » qui ne sont ni anglaises ni françaises et défigurent la langue.

Citons quelques exemples de cet envahissement.

Pourquoi, alors qu'ils existent des mots équivalents en français, utiliser des anglicismes comme « *packaging* » à la place d'*emballage*, « *dispatch* » pour *déployer* ou *répartir* ... Dans le commerce aussi, notre compagnie aérienne a un « *sky team* », des grands magasins ont des « *drive piéton* » et des voitures de marques françaises sont devenues des « *Space Tourer avec Motion & e-motion* ». Même les villes et les départements y vont de leur slogan : « *I love Nice* », « *Only Lyon* », « *Alpes is Here* » ... Et quand on veut souhaiter un heureux anniversaire à Jean par exemple, on écrit HBJ ce qui veut dire *happy birthday Jean*.

En conclusion citons encore l'Académie française : « *Le vocabulaire anglo-américain est considéré à tort comme bien connu du public général en réalité il ne touche qu'une frange réduite, privilégiée de la population, maîtrisant les langues étrangères* ». Et d'évoquer : « **Une double fracture linguistique : sociale et générationnelle** ».

PATRICK
ROY

(1) *Un ouvrage de l'Académie française DIRE, NE PAS DIRE traite du bon usage de la langue française (édition Philippe Rey 2020).*

(2) *Les académiciens ont en janvier de cette année contestée le nouveau modèle, bilingue français – anglais, de la carte d'identité nationale, qui serait contraire à la Constitution.*



La Crounico prouvençalo

L'oustau d'ou Pèpé et de la Mémé Noélie

« --Pichoto, ièu** et la Mémé Noélie avèn agu uno bono vido, touto fès afananto. Quouro se sian marida, en trege, i'a de tems, erian uros. Paure nautre, la guero es arriba d'un cop ; fin trege !! Quatre ans durant, d'ou tems que sièu ana en guero, la brave Mémé Noélie degué enfanta proun tard quatre mes d'acò. Ta paure maire, pecaire, la belo pichoto Julieto preniè neissenço en quatorge ! Pichoto, l'avèn susa aquelo vido !!! Lou Ramoun es neissu en vint-et sèt...Avèn croumpa aquèu grand' oustau en quaranto dous. En aqui, avian lou necessari pèr douna de vido. Aven garda lou moble, lis ustensile, tout acò un pau viei, pamèns necessari et proun bastant. En aquest tems, avian pas de sou pèr croumpa de n'ou, de soubro ; de rèn-utile...Se contentavian d'acò...! Pamèns, Pichoto, en aquel' oustau, « avèn fa de nautre » !

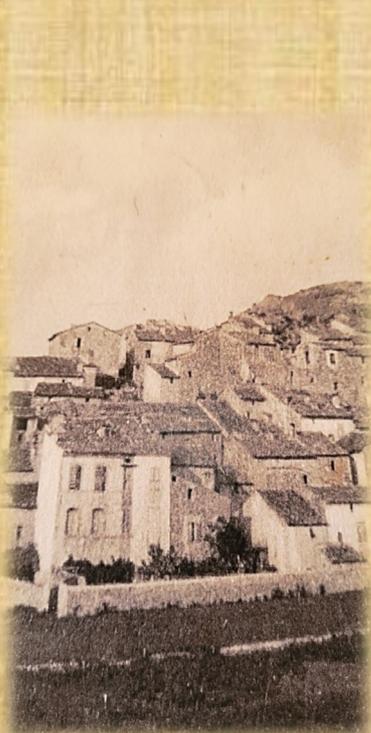
Es verai, lou Pèpé César et la Mémé Noélie abitavièn lou plan-pèd. Lis dous autre estànci mau moubla servien de reservo. Au premié, uno grand salo em'uno taulo que s'alongo, un pèile de foundo, quauques cadiero de nougié...En aquelo salo, lou Pèpé César eme lis ome de la famiho fasièn de charcutarié de pourquet. Au mes de novembre, de matin, lou Pèpé César atubavo lou peile et cargavo de bos de rouve...et toutis arribavièn eme lou pourquet dins la mèi (avien d'aro-en -lai derraba lis pèu), toutis fasièn d'estrambord !!! Dous jour pèr prepara li saussisso, li saussissot, la coudeno, la mabrado (flourentino), lis gratoun, lou boudin negre eme de cebo, lis dous espaloun, lis dous cambajoun !! A la fin, fasièn la boudinado em'un vin de capitani que l'Ouncle Gastoun avié sauva dins la boutigo de la Marto ! Toutis éron en l'èr par desparteja de charcutarié ! Lou Pèpé César gardiè lis espaloun et lis cambajoun dins la croto. (cavo). Lou relendeman, la Mémé Noélie, femo d'oustau prenié de peino pèr neteja l'oustau...Aquèu oustau !! Dins l'oustau d'ou Pèpé César, la Pichoto es vengu tout cop que poudiè , qu'aviè vacanço

Et lou Pèpé César et la Pichoto cantavien : « dins l'oustau d'ou Pèpé César et de la Mémé Noélie, quouro li sian, li sian bèn !!!!... »

Ainsi parlavien lou Pèpé César et la pichoto de la Julieto et d'ou Massimo toutis dous au cèu...coumo lou Pèpé César, la Mémé Noélie et lou Ramoun...et sa femo Yolando, moun fraire, lou Janet ! et moun paure Cristian que toutis gèns , à Roumoulo estimavien !!!



Mémé Noélie



Pèpé César

La maison du Pépé César et de la Mémé Noélie

« Petite, moi** et la Mémé Noélie, avons eu bonne vie, toutefois pénible. (**le Pépé bien élevé pourtant disait « moi et... », macho avant que ce mot n'existe !!!)

Quand nous nous sommes mariés, il a bien du temps, nous étions heureux. Pauvre de nous ! la guerre est arrivée d'un coup fin 1913, !! Pendant quatre ans, tout le temps où j'étais mobilisé, la brave Mémé dut enfanter quelques mois plus tard. Ta pauvre mère, peuchère, la belle petite Juliette naissait en 1914 ! Je ne l'ai connue qu'à mon retour, elle avait 3 ans. Petite, nous l'avons sué cette vie ! Raymond est arrivé en 1927. Nous avons acheté cette grande maison en 1942. Dans celle-là, nous avons le nécessaire pour donner de la vie. Nous avons gardé les meubles, les ustensiles ; tout cela un peu vieux ; mais nécessaires et suffisants. En ce temps-là, nous n'avions pas les sous pour acheter du neuf, du superflu, du non-utile ! On se contentait de cela. Cependant, Petite, dans cette maison « nous avons fait des nôtres » (on a passé du bon temps).

C'est vrai, le Pépé César et la Mémé Noélie habitaient le rez-de-chaussée. Les deux autres étages mal meublés servaient de réserve. Au premier étage, une grande salle avec une table qui s'allonge, un poêle en fonte et quelques chaises en noyer. Dans cette salle, le Pépé César et les hommes de la famille faisaient de la charcuterie de porc...Au mois de novembre, tôt le matin, le Pépé César allumait le poêle et chargeait de bois de chêne...et tous arrivaient avec le porc dans la maie (ils avaient déjà enlevé les poils (sede : soies). Tous étaient plein d'enthousiasme ! Il fallait deux jours pour préparer les saucisses, les saucissons, la couenne, le fromage de tête (Florentine), les grattons, le boudin noir aux oignons, les deux épaules et les deux jambons !

A la fin, ils faisaient la Boudinade, (repas chargé en viande de porc !!!) avec un vin fin (raffiné dit de Capitaine !!) qu'Uncle Gaston avait « sauvé » de la boutique de Marthe (une des deux épicières de Roumoules, belle-sœur de Gaston) ! Tous étaient bien éméchés pour partager la charcuterie. Pépé César gardait les deux épaules et les deux jambons dans sa cave ! Le surlendemain, Mémé Noélie, femme d'intérieur, prenait la peine de nettoyer la maison. Cette Maison !! Dans cette maison de Pépé César et de Mémé Noélie, la Petite est venue dès qu'elle le pouvait, dès qu'elle avait des vacances !

Et Pépé César et la Petite disaient « Dans cette maison, quand on y est, on y est bien !!! »
Je ne traduis pas le reste...sinon, je pleure !!!!!

Marcelle Célestin Javelly.



Médailles du Pépé César



Généalogie

Fin Mars à ROUMOULES, **LA JOURNEE DE PRINTEMPS** **du Cercle généalogique des Alpes-de-Haute-Provence**

ROUMOULES, le pays qui tourne tellement pour y aller, que la covid l'a déserté. Le village a vu arriver de bon matin, en ce beau dimanche de mars, tout un équipage de voitures ayant un point commun : celui de convoyer des membres du Cercle généalogique des Alpes-de-Haute-Provence.

Zéro virus, c'était le lieu idéal pour le Cercle, qui pouvait ainsi installer la quarantaine de membres participant à sa Journée de Printemps.

Mais ce dimanche-là était surtout celui de l'Exposition montée par Bernard ZUNINO qui allait polariser toute l'attention des différents publics. C'était aussi une seconde Exposition généalogique après celle de 2011. Toutes deux prenant appui sur l'histoire générale de ROUMOULES entre le 16ème siècle et la période contemporaine.

Cette manifestation, fort importante, se tenait à la médiathèque Léon SPARIAT liée à l'Association AMSAIE. Elle représentait la résultante de près de 4000 actes dépouillés, à partir des registres anciens et modernes de ROUMOULES et bien au-delà, jusqu'à CLUMANC ...

C'est ainsi que Bernard ZUNINO accompagné de M. Robert AMBROSI Adjoint et en présence de M. Daniel PLANQUETTE Responsable de la Bibliothèque, nous a présenté l'ensemble des réalisations.

A son tour, Jean-Paul BERBEYER, Président du Cercle, a brossé un tableau général des activités du CG-AHP.

La matinée a été complétée par la visite historique du village et de son architecture, conduite par Bernard ZUNINO. Et après les agapes au Restaurant « Romulus », l'ensemble de la troupe s'est porté sur les hauteurs voisines du remarquable site, flanqué des Antennes du Centre émetteur de RMC, où le Directeur, M. PENELA, nous commenta avec force détails la technologie et l'histoire de cette spectaculaire réalisation.

Une journée marquante où nous avons parcouru bien plus de cinq siècles sur notre terre de Provence.

J. FEVAT - CGAHP



A VOS FOURNEAUX

OSSO BUCCO

(pour 4 personnes)



Pour la gremolata :
1 gousse d'ail, 3 brins de persil, le zeste de 1/2 citron

- 4 *ossibuchi* de 3 à 4 cm d'épaisseur (de préférence des pattes arrière)
- 60g de beurre
- 1 gros oignon jaune
- 1 carotte
- 1 gousse d'ail
- 10cl de vin blanc
- Bouillon de bœuf, de veau ou de légumes
- 1 feuille de laurier
- 1 branche de thym

-Eplucher la carotte et l'oignon, les tailler en petits dés. Eplucher la gousse d'ail. Couper les tissus nerveux qui entourent les *ossibuchi* et fariner toutes les faces.

-Dans une cocotte, sur feu vif, faire fondre le beurre. Quand celui-ci arrête de chanter, disposer les *ossibuchi* bien à plat et les laisser colorer quelques minutes sur chaque face. Réserver.

-Dans la même cocotte faire revenir, à feu moyen, les légumes et la gousse d'ail dans le gras restant, en ajoutant un fond d'eau s'ils accrochent. Quand l'oignon est translucide, replacer la viande et arroser avec le vin blanc. Laisser réduire le vin.

-Verser du bouillon jusqu'à recouvrir la viande, ajouter le laurier et le thym, saler et poivrer.

-Laisser cuire à feu doux et à découvert au moins 2 heures. Le secret d'une cuisson réussie : la viande doit se détacher de l'os. Ne pas hésiter à ajouter un peu de bouillon si la sauce réduit trop vite.

-Pendant ce temps préparer la *gremolata* : éplucher la gousse d'ail, effeuiller le persil et hacher le tout finement avec le zeste de citron.

-En fin de cuisson, saupoudrer la moitié de la *gremolata*, laisser cuire quelques minutes. Au moment de servir, saupoudrer le reste.

-Servir avec un risotto *alla milanese* ou une polenta bien crémeuse.

PASTA AL UOVO

(pour 4 personnes)



280g de farine T60 ou tipo 1
120g de semoule de blé dur fine
4 œufs moyens

-Mélanger les deux farines, les disposer sur le plan de travail, faire un puit et y verser les œufs.

-Battre délicatement les œufs avec une fourchette et y incorporer petit à petit la farine.

-Quand les œufs sont presque absorbés par la farine, commencer à travailler la pâte à la main. Pétrir environ 10 minutes.

-Ajouter un peu de farine si la pâte colle aux doigts ou mouiller les mains si la pâte est trop ferme.

-Quand la pâte est lisse, former une boule, l'envelopper dans un torchon humide ou dans un film alimentaire et laisser reposer 30 minutes à 1 heure à température ambiante.

Pour étaler la pâte à la main :

-Fariner le plan de travail et étaler la pâte au rouleau en partant toujours du centre.

-L'épaisseur ne sera pas parfaitement régulière mais la pâte retiendra mieux la sauce.

Au laminoir

-Travailler 60g de pâte à la fois et garder le restant dans un torchon pour éviter qu'il sèche.

-Aplatir la pâte en disque avec la paume de la main.

-La fariner légèrement puis la passer au laminoir en ouvrant les rouleaux au maximum.

-Replier la pâte en trois puis la repasser à la machine. Répéter l'opération jusqu'à obtenir un rectangle assez régulier

-Replier la pâte en deux et la passer dans le laminoir plusieurs fois en serrant les rouleaux progressivement jusqu'à obtenir l'épaisseur souhaitée :

-Très fine pour les ravioli (avant dernier cran)

-1 millimètre plus épais pour les pâtes longues

-La découper selon utilisation

HISTOIRE DE PATES

En Italie c'est toujours les pâtes dans la sauce et non l'inverse.

- Carbonara : lier la sauce aux jaunes d'œuf et aux lardons avec de la crème fraîche !!! Une offense contre le patrimoine culinaire. Le jaune d'œuf, le duo parmesiano-pecorino romano et l'eau de cuisson suffisent à faire une sauce liée et nappante ;
- Si les spaghetti sont longs c'est pour une raison. Ne pas rompre les spaghetti pour la cuisson !
- Pour la dégustation des spaghetti, on n'utilise pas de cuillère, on n'aspire pas les pâtes, on ne les coupe pas avec les dents ou avec un couteau, et on fait sa « pelote » de spaghetti à partir du bord incurvé de son assiette.
- Une attitude à bannir : mettre du fromage sur les pâtes de la mer.
- Pour la cuisson, les pâtes doivent nager à leur aise dans une grande marmite d'eau (1 volume pour 10). L'eau de cuisson est un ingrédient essentiel. Toujours en prélever un bol. Quand vous versez vos pâtes dans la sauce, mouillez d'un peu de cette eau qui lui apportera du liant et de l'onctuosité.

Les Italiens en consomment 24kg par an et par personne. Dans le Nord de l'Italie 24% des habitants mangent des pâtes tous les jours, c'est 45% en Italie centrale et 32% dans le Sud. Les spaghetti (certainement les plus connus) ne constituent que l'une des variétés de pasta longa (pâtes longues). Les plus fines sont les capellini tandis que les plus épaisses sont les bucatini. Il faudra aussi tenir compte de la pasta rapiena (à farcir), pasta di minestra (pâte à bouillons ou potages), pasta da forno (pâte à cuire).



Les Aromates



Le **BASILIC**, *basilicum*, en bas latin (« royal »). Dans le sud de la France, on le nomme parfois « pistou » ou « pesto ».



Le **THYM** : en latin : *thymus vulgaris* (thym des jardins), il existe jusqu'à 400 espèces différentes. Il proviendrait du grec ancien *thyo* (ou *thyein*), qui signifie « parfumer », « courage » et sacrifice. La plante était brûlée dans des rites religieux, elle donnait force et courage. En provençal : on l'appelle la *farigoule* ou *farigoulette*.



Le **SERPOLET**, en provençal et *Thymus serpyllum* en latin, est une plante davantage sauvage que son cousin le thym et ses arômes plus forts et plus complexes. Il se présente sous forme de tapis gazonnant (couvre-sol) plus ou moins étendu avec de courtes tiges. En provençal : menoudet



La **SARRIETTE** : en latin : *Satureja*, qui signifie satyre, dû à sa réputation d'aphrodisiaque. En provençal : Pèbre d'ai ou Pèbre d'ase (poivre d'âne).



Le **LAURIER sauce** : En provençal : laur et en latin : *laurus nobilis*. Symbole de la victoire.



Le **ROMARIN** : du latin « ros marinus » car il se contente de l'humidité du littoral. On l'appelle également « herbe-aux-couronnes », et en provençal, « encensier »



L'estragon : *Artemisia dracunculus* (qui signifie petit dragon à cause de la forme de sa racine. Il a une odeur anisée.



La **MARJOLAINE** : on la nomme parfois origan des jardins. Très proche de l'origan elle a un goût assez différent. En latin *origanum majorana* en provençal : *majurano*.



L'**ORIGAN** : en provençal : *ourigan* et en latin, *Origanum vulgare*, symbole de joie et d'amour. Il est également appelé « marjolaine bâtarde » car il lui est souvent confondu. Ses feuilles sont légèrement plus pointues et d'un vert plus soutenu et il pousse en plus haute altitude.

La **SAUGE** : En provençal : saùvl. Son nom latin, *Salvia*, signifie « celle qui sauve » d'où le dicton provençal : « Qui a de la sauge dans son jardin, n'a pas besoin de médecin. ». C'est un genre qui comprend plus de 900 espèces.



Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

—
Directeur de la publication
Gilles MEGIS

—
Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos : Mairie de Roumoules,
associations, particuliers

—
Parution semestrielle

DECHETS VERTS

IL N'Y A PLUS DE RAMASSAGE DES DECHETS VERTS A COMPTER DU 1^{er} JUILLET.

Il faut les porter en déchèterie

Cadastre.gouv.fr

Plus besoin de se déplacer pour rechercher, consulter, commander sa feuille de plan cadastral.

L'accès du public aux informations cadastrales est réglementé.

Toute demande d'informations cadastrales doit dorénavant se faire par écrit auprès de l'administration fiscale ou des communes.

De plus pour préserver la vie privée des personnes, le nombre de demandes par un même usager est limité à 5 par mois sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier 2012

ATTENTION SEULS LES GRAVATS SONT AUTORISES DANS LA DECHARGE située route des antennes.

Il est interdit d'y déposer les déchets verts qui, conformément à la loi, ne sont plus pris en compte par les assurances. Ils doivent être transportés à la nouvelle décharge de Roumoules située route de Puimoisson.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Passage le 4^o mardi du mois (il faut s'inscrire)

04 65 10 01 35 service gratuit



(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



SERVICE RESERVE AUX PARTICULIERS

Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. Il vous sera proposé une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et il faudra que vous précisiez pour chaque inscription : le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les agents de collecte ne sont pas autorisés à pénétrer chez les particuliers. Les quantités d'encombrants prises en charge chez un particulier ne peuvent excéder le volume d'un fourgon (soit environ 10 m3)

Les encombrants sont définis par la liste suivante :

Appareils ménagers, électroménagers, appareils électriques et de chauffage, chaudière, réservoirs, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus :

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavres d'animaux.

REPONSES AUX ENIGMES LITTERAIRE :

A / Je suis : Sir Arthur Conan DOYLE père de Sherlock HOLMES et de mon assistant le Docteur WATSON.

Bien sur mon chien préféré est celui des BASKERVILLES.

B/ Je suis Edmond ROSTAND et mon héros n'est autre que Cyrano De BERGERAC.

Bulletin préparé par :

Robert AMBROSI, Fabien CIGLIANO, Alain COCUAUD, Marie-Christine DEAUZE, Gilles MEGIS, Dany NESTERCZUK, Alain-Patrick ROY, les associations et les secrétaires Sylvie, Rosine et Jillian.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration.



Rénovation énergétique : Aides 2022

Quelles sont les aides qui existent en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement à Roumoules ?

- **MaPrimeRénov** : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE).
- **Primes Energie CEE** : les [primes CEE](https://www.hellowatt.fr/prime-energie/) ([https:// www.hellowatt.fr/prime-energie/](https://www.hellowatt.fr/prime-energie/)) sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).
- **MaPrimeRenov Sérénité** : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements.
- **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement.
- **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 €.

Ces aides concernent l'ensemble des types de travaux de rénovation énergétique, notamment ceux d'isolation des murs et des sols, de remplacement d'équipement de chauffage et de ventilation. Tous les types de revenus y sont éligibles par dégressivité en fonction de paliers hormis MaPrimeRenov Sérénité.

Vous pouvez également retrouver les différentes aides à l'[installation de panneaux solaires](https://mon-panneau-solaire.info/installation/installation-panneau-solaire). [Installation panneau solaire : passez au photovoltaïque en toute sérénité \(mon-panneau-solaire.info\)](https://mon-panneau-solaire.info/installation/installation-panneau-solaire)
<https://mon-panneau-solaire.info/installation/installation-panneau-solaire>

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des [entreprises labellisées RGE](https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel) (<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>) (reconnues garantes pour l'environnement). Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de l'ADEME, d'Hello Watt ou de [France Renov](https://france-renov.gouv.fr). <https://france-renov.gouv.fr>



Hello Watt a été sélectionné par le Ministère de l'énergie et l'environnement pour rejoindre le French Tech Green 20, programme pour faire émerger les nouveaux champions technologiques de la transition écologique.

Arrêté préfectoral portant réglementation de l'emploi du feu dans le département des Alpes-de-Haute-Provence : arrêté n°2020-021-006 du 21 janvier 2020

Utilisation des barbecues :

Pour les terrains situés en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci : seuls les barbecues fixes en dur à proximité immédiate de l'habitation, sous réserve qu'ils disposent d'un conduit de cheminée équipé d'un dispositif pare-étincelle en partie haute du conduit de fumée empêchant toutes les projections de particules incandescentes sont autorisés.



En forêt :

Pas de feu

Ne pas jeter de mégots ni de déchets

Ne pas circuler sur les pistes forestières non ouvertes à la circulation publique

Se renseigner et respecter les interdictions d'accès aux massifs forestiers les jours à risques

Dans mon jardin :

Ne pas brûler les végétaux

Ne pas faire de travaux les jours de fort risque d'incendie



Obligation légale de débroussaillage (OLD) :

S'impose aux propriétaires de terrains situés en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci Il appartient aux propriétaires de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres. Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés sur une largeur de 5 mètres et de part et d'autre de la voie (carte consultable en mairie et sur le site internet)

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Je vous rappelle les obligations des riverains de tailler leur végétation qui déborde sur le domaine public et endommage les engins de collecte des ordures ménagères et autres.

Les plantations ne doivent pas empiéter sur la voie publique : les haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir, encore moins constituer une gêne ou un danger pour le trafic routier. Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public. Si tel est le cas, le maire peut contraindre le propriétaire à élaguer sa haie. Sans réaction de sa part, le maire pourra ensuite procéder à l'exécution forcée de l'élagage (article L2212-22 du Code Général). Dans ce cas, les frais occasionnés seront totalement à sa charge.

Outre ces obligations, les propriétaires sont susceptibles de payer une amende de 1 500 euros au cas où les arbres et haies de sa propriété se trouvent à moins de deux mètres de la route sauf s'il possède une autorisation.

ROUMOULES

PRÉSENTE



Fête de La Saint-Pierre 30 juillet au 2 août 2022

Samedi 30

14h00 - 18h00 | Place de la République
Animations gratuites pour les enfants

À partir de 19h30 | **Brasucade au Café des Alpes** (sur réservation)

19h30 - 22h00 | **Animation musicale avec "T3RTIO"**

22h00 | **Soirée dansante avec «SONO LATINO»**

Dimanche 31

14h00 | **Concours de pétanque**

100€+ FP 10€ 2 joueurs 3 boules

Inscriptions et tirage au sort au Café des Alpes

Aire de jeux de la Garenne ▶ 19h00 - 21h30 : **Petite restauration avec Food truck "Le local"**
21h30 : **Séance de cinéma gratuite en plein air**

Lundi 1^{er}

CONCOURS DE BOULES

Souvenir Clément Baratta

9:00 | **Jeu provençal**

350€ + 10€ 2 joueurs 3 boules

Inscriptions et
tirage au sort
au Café des Alpes



12h00

Paëlla GÉANTE

(sur inscription)

Place de la République - PF 20 €

Mardi 2

19h00 | **Planches fromage-charcuterie**

au **Café des Alpes** (sur réservation)

Ambiance musicale avec **"Doll"**

21h30 | **Concert gratuit** dans le cadre des "Estivales"
avec **"LOL"** Place de la République

Contact : comitefetesroumoules@free.fr

(1) sous réserve du nombre d'équipes inscrites

DLVA : communauté d'agglomération Durancé Lubéron Verdon

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou annuler tout ou partie du programme

Partenaires :

